

## **PERMANENCES ET MUTATIONS DE L'AGRICULTURE GUYANAISE DANS L'ESPACE RÉGIONAL, NATIONAL ET DANS LA MONDIALISATION**

Cette contribution s'efforce de répondre à un double questionnement sur le fait agricole en Guyane française. D'une part nous examinerons de quelle manière l'agriculture s'impose comme un des points d'ancrage des phases successives de colonisation en Guyane. Ainsi par cet examen nous montrerons les acculturations qui se sont développées entre les différents modèles agricoles transposés en Guyane. D'autre part, nous étudierons les enjeux contemporains autour de ces modèles agricoles qui constituent des paysages agricoles hétérogènes. Paysages agricoles particulièrement bouleversés par les mutations socio-économiques et démographiques d'un territoire de plus en plus inscrit dans des logiques de développement européennes et globales.

Ainsi nous étudierons brièvement dans une première partie les conditions dans lesquelles s'inscrit l'histoire des colonisations agricoles de la Guyane tant aux périodes amérindiennes qu'aux différentes phases de la colonisation européenne. Nous en retiendrons non pas les échecs mais ce qui est à la base des paysages agricoles actuels et ce qui impulse les pratiques hétérogènes de ses acteurs. L'hétérogénéité des pratiques agricoles résultant de l'ambiguïté entre les deux fonctions assignées de tout temps à l'agriculture guyanaise : atteindre l'autosuffisance alimentaire du territoire et développer une production spéculative pour le marché mondial. Autour de ce double enjeu, contradictoire dans ces termes, se sont développés des enjeux que nous examinerons dans une dernière partie après avoir brossé un état des lieux d'une agriculture guyanaise en pleine modernisation mais conservant des traits bien particuliers notamment en matière de développement technique et productif.

En conservant le fil conducteur des acculturations du fait agricole guyanais par les migrations successives sur le territoire nous évoquerons en conclusion la question de la culture alimentaire et agricole des populations du territoire aujourd'hui.

### 1. UN BREF APERÇU DE LA COLONISATION AGRICOLE DE LA GUYANE FRANÇAISE

1.1 Un milieu équatorial qui s'inscrit dans le Plateau des Guyanes

1.2 L'agriculture précolombienne en Guyane, des modes d'exploitation de l'espace plus variés et plus pérennes qu'il n'y paraît

1.3 La délimitation des espaces agricoles guyanais à la période coloniale : de l'âge des concessions/habitations à la période pénitentiaire : la construction d'un territoire

1.4 La transformation des modèles agricoles anciens et leurs acculturations diverses pendant la colonisation : modernisation technique, apports culturels et développement de « l'abattis »

1.5 La Guyane de la départementalisation : de la politique des plans, au développement soutenu des filières agricoles dans un contexte communautaire européen

## 2. L'AGRICULTURE GUYANAISE AUJOURD'HUI, UNE MODERNISATION CERTAINE, UNE INTENSIFICATION A VENIR ?

2.1 L'agriculture en Guyane aujourd'hui : son poids économique, son poids social et ses particularités (l'exception de l'abattis, le modèle de l'attribution domaniale systématisé, le statut social agricole)

2.2 Des filières agricoles guyanaises en plein développement depuis les années 1980

2.3 La dimension sociale de l'agriculture et la pluriactivité des agriculteurs

2.4 La dimension protéiforme des agricultures : le jardin créole, l'abattis, l'agriculture industrielle, les savanes d'élevage, les filières agricoles

## 3. LA GUYANE UN ESPACE D'ENJEUX AGRICOLES MAJEURS

3.1 La question du foncier au cœur du développement des communes mais aussi des communautés. Tant le droit à la terre que la mobilité des exploitations agricoles vivrières construisent des enjeux face à la pression démographique et urbaine, aux impératifs environnementaux et au droit foncier

3.2 Quelles pratiques agricoles et phytosanitaires faut-il envisager pour inscrire l'agriculture guyanaise dans un schéma de développement durable ?

3.3 La Guyane est un espace insularisé qui impose de fortes contraintes au monde agricole (fermeture phytosanitaire, exclusif des marchés agro-alimentaires, compétitivité des filières, éloignement des infrastructures, des marchés...)

3.4 La question de l'autosuffisance alimentaire du département, un « serpent de mer » du développement guyanais

3.5 L'agriculture un enjeu social et culturel dans un territoire de migrations et dans un espace régional

3.6 Des cultures agricoles et alimentaires en Guyane, hier et aujourd'hui

## **ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

### **Permanences et mutations de l'agriculture en Guyane**

#### **Documents proposés**

Document 1

**abbatis/abatis, un mot, deux orthographes**

Document 2

**Pluviométrie annuelle sur le territoire guyanais**

Document 3

**Etat de l'agriculture en Guyane Française en 1869**

Document 4

**Tableau de la Guyane Française entre 1737 et 1786**

Document 5

**L'élevage en Guyane 1737-1869**

Document 6

**Qu'est ce qu'une habitation sous l'Ancien Régime en Guyane ?**

Document 7

**Les prix du Rocou au XIXème siècle : une culture spéculative**

Document 10a, b & c :

- a) Photographie de champs surélevés.
- b) Cartographie des champs surélevés.
- c) La fabrication d'un champ surélevé.

– *Nourrir la Guyane un problème de développement ?*

#### ***Documents proposés***

Document 11 a&b

- a) Répartition des élevages en Guyane en 2000
- b) Répartition des types de culture en Guyane en 2000

Document 13 a&b

- a) Carte des espaces agricoles en Guyane selon l'INSEE et la DAAF en 2012.
- b) Les principaux indicateurs (le nombre d'exploitants, la SAU et le cheptel) par communes guyanaises de 1988 à 2010

Document 21

- a) Croissance de la production d'oeufs de 2004 à 2011,
- b) graphiques Œufs-lait 2004-2011
- c) Evolution du cheptel bovin de 1967 à 2011

Document 8

## **L'agriculture guyanaise de la départementalisation au Plan Vert**

- *Les enjeux agricoles et la question foncière en Guyane ?*

### **Documents proposés**

Document 13 a&b

- a) Carte des espaces agricoles en Guyane selon l'INSEE et la DAAF en 2012.**
- b) Les principaux indicateurs (le nombre d'exploitants, la SAU et le cheptel) par communes guyanaises de 1988 à 2010**

Document 15

### **Les aides de l'état versées à l'agriculture en 2007**

Document 19

- a) Répartition de l'emploi agricole en Guyane de 1988 à 2010**
- b) Les temps partiels dans l'agriculture en Guyane en 2010**
- c) Structure d'âge des exploitants et coexploitants en Guyane en 1988, 2000 et 2010 :**
- d) L'emploi informel dans l'agriculture en 2009**
- e) Répartition des actifs agricoles par âge et par sexe en 2010**

Document 20

### **Les modalités d'attribution foncière en Guyane**

Document 24

### **Les orientations technico-économiques des exploitations guyanaises en 2000 et 2010**

Document 12

### **La répartition de la SAU par exploitation en 2011**

Document 25

### **Les enjeux complexes du foncier agricole en Guyane Française**

Document 26

### **Un point de vue sur la question de l'autosuffisance alimentaire, D. Mangal , 2001**

Document 22

## **Le développement du Bio en Guyane, un modèle par rapport aux autres DOM ?**

- ***La riziculture un exemple de développement agro-industriel menacé ?***

### ***Documents proposés***

Document 8

#### **Les objectifs du Plan Vert**

Document 13

- a) Carte des espaces agricoles en Guyane selon l'INSEE et la DAAF en 2012.**
- b) Les principaux indicateurs (le nombre d'exploitants, la SAU et le cheptel) par communes guyanaises de 1988 à 2010**

Document 14

- a) Texte sur la riziculture à Mana antiane 29 ancien 15**
- b) La production de riz à Mana 1983-2010**
- c) La filière riz en 2007**
- d) Article sur la reprise des rizières**

Document 17b

**La pollution par les pesticides en Guyane.**

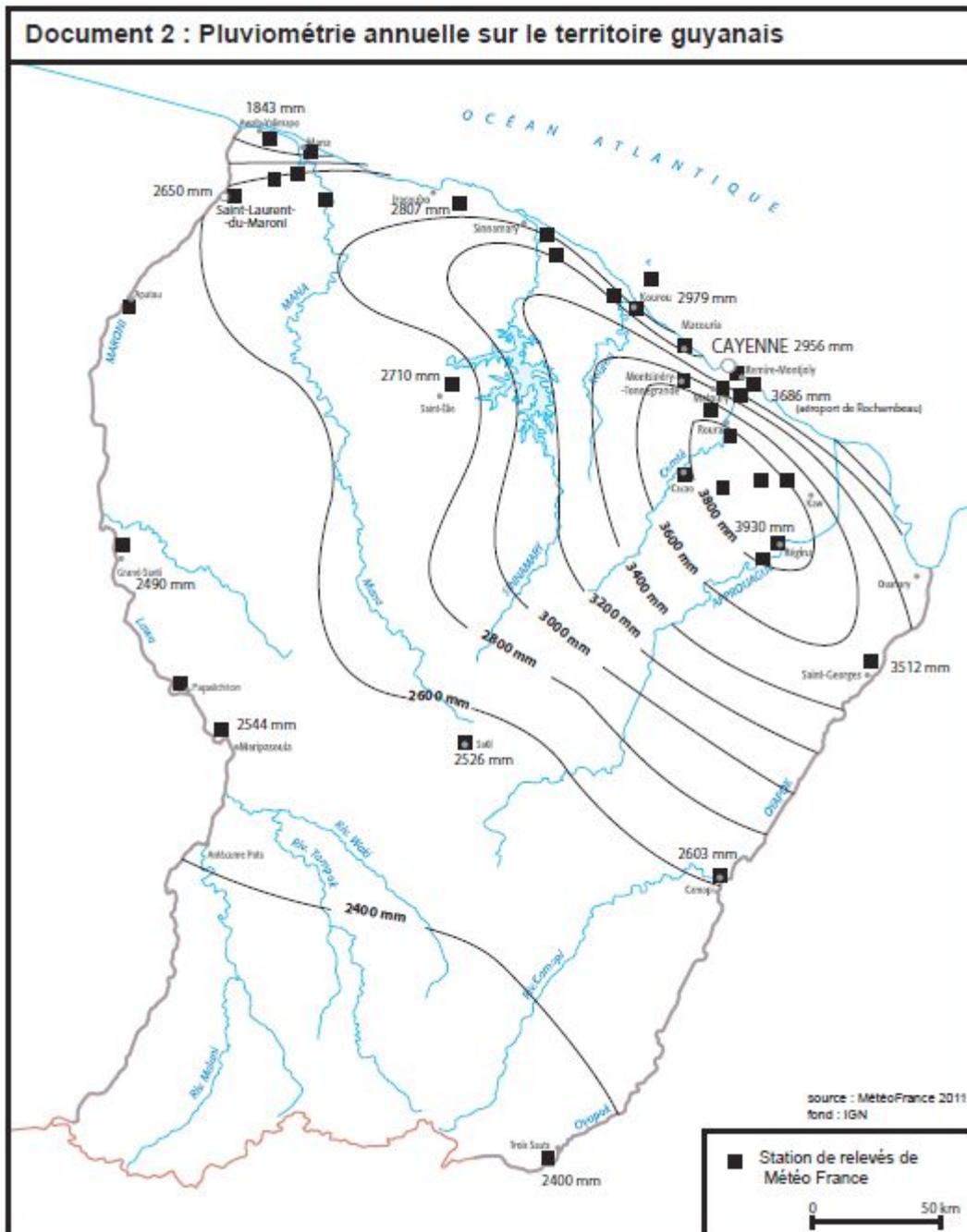
## Document 1 : abbatis/abatis, un mot, deux orthographes

**abbatis** : n.m. (vers 1100) *Sylviculture* Coupe faite dans un bois, dans une forêt : *Abattis de chêne*

**abatis** : n.m. (vers 1674) Au Canada, dans les régions en voie de défrichage, terrain qui n'est pas encore complètement essouché.

In *LEXIS, Dictionnaire de la langue française*, Larousse, Paris, 1975

## Document 2 : Pluviométrie annuelle sur le territoire guyanais



### Document 3 : Etat de l'agriculture en Guyane Française en 1869

Extrait en respectant le formatage de l'article Guyane in *Dictionnaire géographique, administratif, postal, archéologique, etc., de la France, de l'Algérie et des colonies... 2e édition (2e éd.)*, par Adolphe Joanne,... ; et précédé d'une introduction sur la France par Elisée Reclus, 1869, pp. 2523 à 2528, tome 2. :

(...)

*Cultures.*- Au 1er janvier 1866, les cultures étaient ainsi réparties sur une faible portion de ce vaste territoire :

	hect.
Cannes à sucre .....	444
Café .....	640
Coton .....	30
Cacao .....	209
Girofle .....	188
Roucou .....	1058
Fourrages .....	45
Poivre, cannelle, muscade et vanille .....	3
Carapar .....	13
Coco .....	3
Vivres .....	4408
Total .....	7041

*Habitations rurales ou exploitations industrielles* : 1478, comprenant :

Sucreries .....	12
Caferies .....	57
Roucoueries .....	401
Girofleries .....	32
Cacaoteries .....	19
Cotonneries .....	3
Haltes et ménageries .....	170
Porcheries .....	17
Briqueteries .....	2
Chantiers .....	17
Vivres .....	748

Elles représentent en terres une valeur de ..... 2 187 080 fr.

En bâtiments et matériels d'exploitation une valeur de ..... 3 870 100 fr.

Le nombre des animaux de traits et de bétail existant dans la colonie était de 107 chevaux; 26 ânes; 107 mulets; 1052 béliers et brebis; 5510 cochons; 585 taureaux; 466 bœufs; 2940 vaches; 794 veaux; 950 génisses; d'une valeur approximative de ..... 1 023 250

Ce qui porte le total engagé à ..... 7 080 410 fr.

*Nombre des travailleurs* : 7781

POPULATION au 1er janvier 1866 .....	18 145
Elle se composait ainsi :	
Sexe masculin .....	8 858
Sexe féminin .....	9 287
Total .....	18 145

A ce chiffre il y a lieu d'ajouter :

Les tribus indiennes montant à .....	1 800
Les Indiens réfugiés brésiliens .....	300
Les militaires de toutes armes, les fonctionnaires, les surveillants .	1 295
Les frères de Ploërmel .....	17
Les dames de St-Paul et de St-Jospeh .....	78

Les transportés de toute catégorie en liberté surveillée .....	274
Les immigrants indiens .....	1 490
Les immigrants chinois .....	70
Les immigrants africains .....	963
Total .....	24 432

Le nombre des transportés existant dans la colonie au 1er janvier était d'environ 7 000 individus.

**INDUSTRIE.** - L'industrie n'a d'importance à la Guyane, que dans son application à la production et à la préparation des produits du pays. L'industrie sucrière y est peu avancée ; les procédés perfectionnés de fabrication n'y sont généralement pas employés. Mais, dans ces dernières années, l'industrie forestière a commencé à se développer avec l'aide de la transportation. Indépendamment des chantiers établis par le service pénitentiaire, on comptait en 1862, 24 chantiers particuliers, occupant 413 ouvriers dont 173 transportés. L'exploitation des gisements aurifères de la colonie, que le manque de bras a seul paralysée jusqu'à ce jour, tend également à s'accroître. Indépendamment de la grande compagnie concessionnaire de l'Approuague, qui a établi ses opérations sur les rives de cette rivière, il existe dans la colonie 21 exploitations aurifères, toutes situées dans le quartier de la Roura.

**COMMERCE.** : - Les principales importations effectuées à la Guyane en 1865 représentent les articles suivants : vins, 1 739 000 fr.; farineux alimentaires, 1 545 000 fr.; produits et dépouilles d'animaux, 1 091 fr.; tissus de toutes sortes, 1 074 000 fr.; vêtements et pièces de lingerie cousues, 1 001 fr.; animaux vivants, 607 000 fr.; compositions diverses, 378 000 fr.; produits de pêche, 240 000 fr.; houille, 198 000 fr.; huiles pures, 171 000 fr.; tabac en feuilles, 134 000 fr.

Les principales exportations ont été comme il suit : roucou préparé, 979 000 fr.; sucre brut, 114 000 fr.; bois communs, 157 000 fr.; bois d'ébénisterie, 112 000 fr.; vessies natatoires, 63 000 fr.; girofle, 41 000 fr.; café, 23 000 fr.; peaux brutes, 32 000 fr.; cacao, 28 000 fr.

	fr
La valeur totale des importations a été de	8 386 449
savoir :	fr.
Importations de France .....	7 211 454
Importations des colonies et pêcheries françaises .....	53 522
Importations de l'étranger et des entrepôts de France ....	1 621 473
 La valeur des exportations a été de .....	 1 529 645
savoir :	fr.
Exportations pour la France .....	1 387 045
Exportations pour les colonies et pêcheries françaises ...	7 288
Exportations pour l'étranger .....	135 435

total général de la valeur des importations ou des exportations . 10 416 217

(...)

**IRACOUBO**, quartier de 3<sup>e</sup> classe; 573 h. – superficie, 62 000 hect. – Sol plat et sablonneux; on y trouve de vastes prairies naturelles qui le rendent très propre à l'élevage du bétail.

*Cours d'eau.* – la rivière d'*Iracoubo*, dont le cours est de 30 kil.; l'*Organabo* encore plus petite, le *Counamama* qui, à 6 kil. de son embouchure, se divise en deux branches.

*Villages d'Indiens* à 15 kil. de la rivière d'*Organabo*; ménagerie créée par l'administration pénitentiaire.

(...)

## Tableau de la Guyane Française entre 1737 et 1786

### Document 4a : L'élevage en Guyane 1737-1786

	<b>1737</b>	<b>1769</b>	<b>1786</b>
Bovins (vaches, taureaux, veaux, boeufs)	2029	1600	7448
Caprins (bouc, cabrittes, cabritons)	228	-	-
Ovins (brebis, béliers, agneaux)	487	900	970
Equidés (étalons, juments, chevaux, poulains, ânes)	480	323	254
Porcins	65	177	3002
Total	3289	3000	8677

D'après POLDERMAN Marie, La Guyane française 1676-1763, Ibis rouge éditions, 2004, p. 90

### Document 4b : Elevage et habitations en Guyane en 1737

+ de 100 têtes	Entre 50 et 100	Entre 10 et 50	Moins de 10	Pas de bétail
10	12	27	28	130
5,00%	6,00%	13,50%	14,00%	65,00%

D'après POLDERMAN Marie, La Guyane française 1676-1763, Ibis rouge éditions, 2004, p. 91

## Document 4c : Répartition des habitations dans la colonie en 1737

Situation géographique	Habitations	% de la colonie	Habitations > 20 esclaves	% de quartiers
<b>Tour de l'île</b>	1	9,00%	10	56,00%
<b>Cayenne</b> (île, savane, grande terre)	55	27,00%	26	47,00%
	Colonisation ancienne : mise en valeur par des fonctionnaires du roi disposant d'éventuelles mises de fonds			
<b>Macouria</b>	16	8,00%	7	44,00%
	La mise en valeur débute ici à la fin du XVIIe. On peut constater son relatif succès dû essentiellement à l'élevage.			
<b>Roura et Orapu</b>	7	3,00%	3	43,00%
	La colonisation se fait à partir de l'île de Cayenne d'abord vers le sud (Orapu), puis vers l'ouest (Macouria, puis Kourou), enfin vers l'est (Approuague et Oyapock). Dès le dernier quart du XVIIe, la région de Roura est occupée par de petites habitations avec cultures vivrières, rocou et canne à sucre.			
<b>Mahury</b>	18	9,00%	7	39,00%
<b>Oyac</b>	26	13,00%	8	31,00%
<b>Montsenery</b>	21	10,00%	6	29,00%
<b>Tonnegrande</b>	4	2,00%	1	25,00%
<b>Kourou</b>	6	3,00%	1	17,00%
	Les premières installations jésuites remontent à 1715. Les quatre habitations sont récentes.			
<b>Approuague</b>	10	5,00%	0	–
	La colonisation des rives de l'Approuague débute au début du XVIII. Kaw appartient au quartier de l'Approuague : sur les collines dominant les marécages, quelques habitations cultivent vivres, cacao, et café dès la première moitié du XVIIIe.			
<b>Ouanary</b>	1		0	–
<b>Oyapock</b>	21	10,00%	0	–
	La colonisation des deux rives de l'Oyapock remonte au début du XVIIIe ; les difficultés de communication avec Cayenne, limitent le développement de ces habitations.			

D'après POLDERMAN Marie, La Guyane française 1676-1763, Ibis rouge éditions, 2004, synthèse des tableaux p.80-85

## Doc 4d : Cultures d'exportation en Guyane 1685-1737

Culture	Main d'oeuvre nécessaire	Investissements (estimation en 1780*)	Habitations concernées en					Nombres de pieds en 1737	
			1685	1709	1711	1717	1737	rapporant	non rapporant
Cacao	Faible	Faible (20000 livres)	-	-	-	-	170	198.741	791.201
Café	Nombreuse	(25000 livres)	-	-	-	-	105	194.340	53.660
Coton	Faible	Faible (15000 livres)	-	-	-	-	3	14.100	
Indigo		Faible (10000 livres)	-	26	28	23	1		
Rocou	Faible	Faible	60	46	58	80	36	137.205	33.500
Sucre	Nombreuse	Importants (40000 livres)	20	14	12	12	13		

\* d'après Ciro F. CARDOSO, *La Guyane française (1715-1817), Aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Ibis Rouge Editions, p.168.

*Matériel nécessaire à ces cultures spéculatives :*

*"Au matériel spécifique à la transformation de chaque culture, il faut ajouter tout le petit matériel de culture proprement dite : houes, serpes, haches, marteaux, scies à main et de long, pelles, meules à aiguiser, soufflet de forge, enclume, établi de menuisier."*

*La culture du cacao demande un outillage spécifique limité à un bac de fermentation. L'arbre commence à produire au bout de 4 à 8 ans et pour plusieurs décennies. C'est une plante fragile (maladies?) et cassante (craint les coups de vent) dont la culture est limitée par la concurrence des autres colonies.*

*Le café exige des moulins à "grager le café" qui est souvent remplacé par une brique pour retirer la pulpe autour du grain de café, ainsi que des tamis, bac à laver et mortier à piler. Le caféier produit au bout de 2 à 6 ans. La production de café demande un travail long et minutieux et son développement est limité par la concurrence des autres colonies. Elle devient à la fin de la période une culture secondaire.*

*La production de coton demande des moulins pour éplucher les cabosses. La plante donne deux récoltes par an pendant 10 ans à compter de la troisième année. C'est une plante fragile.*

*Cette culture prend son plein essor après 1750. La demande européenne se développant rapidement, le coton devient la première production de la colonie dans les années pré-révolutionnaires (sa culture couvre une surface de 1045 carrés en 1785 soit un millier d'hectares environ).*

*Le rocou est en surproduction chronique. Sa production réclame des cuves ou "canots", des "chaudières" ou marmites à rocou, des "pilles" ou mortiers en bois et des tamis. L'arbre produit au bout de 2 ans et deux fois par an.*

*L'indigo permet plusieurs récoltes par an dès la première année. L'outillage nécessaire comprend des cuves en bois le plus souvent : la trempoire, la batterie, le diabolon qui correspondent aux trois phases du traitement de l'indigo.*

*La plante craint les pluies et les chenilles. Les techniques de transformation sont malaisées. En 1704, la découverte du bleu de Prusse (colorant synthétique) développé industriellement à partir de 1750 va lui faire concurrence. Après 1730, les tentatives de relance de cette culture ne rencontrent guère de succès.*

*Le sucre exige des capitaux importants pour l'achat d'esclaves, d'outils, de bêtes de somme et la construction de bâtiments spécifiques. L'outillage comprend des moulins à eau, à vent, à énergie animale pour le broyage, de marmites en cuivre et de "chaudière" pour la cuisson, de formes à sucre en terre cuite pour l'affinage, d'un alambic pour la production de tafia, de tonneaux pour la conservation et d'écumoirs, cuillères, etc.*

*Cette production utilise entre un quart et un tiers de la population servile au XVIIIe siècle, mais concerne moins de 10% de la population.*

*Après 18 mois, un pied de canne peut fournir jusqu'à trois récoltes.*

D'après POLDERMAN Marie, *La Guyane française 1676-1763*, Ibis rouge éditions, 2004, synthèse des tableaux p.80-85

**Document 4e : Nombre de pieds plantés en 1737**

	rapportant (en nbre de pieds)	non rapportant (en nbre de pieds)
rocou	137.205	33.500
coton	14.100	
café	194.340	53.660
cacao	198.741	791.201

## Document 5 : L'élevage en Guyane 1737-1869

	<b>1737</b>	<b>1769</b>	<b>1786</b>	<b>1869</b>
Bovins (vaches, taureaux, veaux, boeufs)	2029	1600	7448	5733
Caprins (bouc, cabrittes, cabritons)	228	-	-	-
Ovins (brebis, béliers, agneaux)	487	900	970	1052
Equidés (étalons, juments, chevaux, poulains, ânes)	480	323	254	240
Porcins	65	177	3002	5510
Total	3289	3000	11674	12535

D'après *Dictionnaire géographique, administratif, postal, archéologique, etc., de la France, de l'Algérie et des colonies... 2e édition (2e éd.)*, par Adolphe Joanne, 1869, pp. 2523 à 2528, tome 2. ; et POLDERMAN Marie, *La Guyane française 1676-1763*, Ibis rouge éditions, 2004, p. 91

## Document 6 : Qu'est-ce qu'une habitation sous l'Ancien Régime en Guyane ?

« Le mode d'exploitation d'une habitation contraint à l'habitat dispersé. L'habitation est logée dans un espace gagné sur la forêt, à la suite de défrichements, ou sur les marais – dans le cas des habitations en terres basses – à la suite de travaux de drainage. Elle couvre une étendue importante (de l'ordre de 120 à 200 hectares), car une part seulement des terres est cultivée, selon la technique de la culture itinérante sur brûlis que les colons avaient reprise des pratiques amérindiennes en les adaptant. La pauvreté chimique de la plupart des sols et l'absence d'engrais avaient contraint à l'adaptation de techniques réservées en général, dans le monde tropical, aux cultures vivrières. La jachère ainsi pratiquée sur des sols recevant des cultures spéculatives oblige à une rotation des cultures au sein de l'habitation. Aussi celle-ci dispose-t-elle d'une réserve de terres. Parfois l'habitant aisé accolait plusieurs concessions (terres concédées par l'Etat) afin de pouvoir déplacer ses cultures, voire l'habitation elle-même. Un tel mode d'exploitation interdisait les fortes densités rurales. Par ailleurs l'habitation est à la fois une unité agricole et un petit centre industriel qui a peu de relations avec les habitations environnantes. L'habitation ne fonctionne qu'en relation avec le port de Cayenne. Nombre de facteurs concouraient donc à la dispersion de l'habitat et à la limitation de la charge humaine de la colonie à l'époque des habitations.

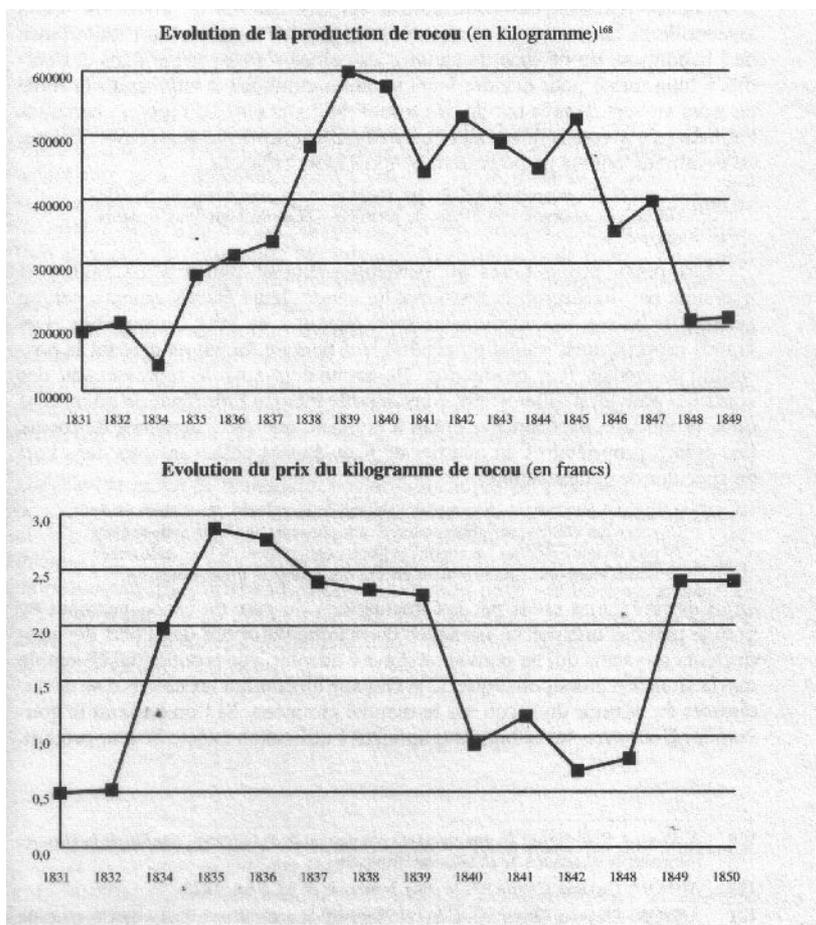
Les habitations – les plus grandes d'entre elles – formaient des unités agro-industrielles groupant autour de la "case du maître" les "cases à nègres" et les bâtiments d'exploitation. Elles pouvaient abriter jusqu'à 200 personnes ( la famille de l'habitant ou son gérant, les commandeurs, les ouvriers, les domestiques et la masse d'esclaves de pelle). Elles se trouvaient essentiellement sur les terres basses de l'Est. A l'ouest (Kourou, Sinnamary, Irracoubo) dominaient de petites habitations faisant vivre chacune deux à cinq personnes (maîtres et esclaves confondus souvent dans la même misère matérielle) qui se consacraient surtout à l'élevage et aux cultures vivrières. »

*in MAM LAM FOUCK Serge, Histoire générale de la Guyane française, Ibis Rouge Editions, 2002, p.34-35*

## Document 7 : Les prix du Rocou au XIXème siècle : une culture spéculative

Document n°7 : Evolution du prix et de la production de Rocou en Guyane Française de 1831 à 1849 :

Source : Mam Lam Fouck S., *La Guyane Française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, page 147, 1999.



## Document 8 : Le Plan Vert : du projet à la réalisation :

sources : Vivier, *L'élevage bovin en Guyane*, 1995,

Diversifié dans ses objectifs, le Plan Guyane (*ensuite appelé Plan Vert*) concerne l'ensemble des activités économiques : forêts, agriculture, pêche, mines, petites et moyennes entreprises, artisanat et équipement de base (routes, ports, équipements urbains...). Les projets forestiers bénéficient d'une mention particulière ; ils représentent l'espoir d'un véritable "décollage économique" grâce à la création de grosses unités susceptibles de produire à terme 250 000 tonnes de pâte à papier. Des entreprises utilisatrices de bois à des fins diverses sont également prévues. La filière bois ambitionne, à cette date, de créer 8000 emplois.

Ces vastes opérations de déboisement (on parle de concessions de 300 000 ha) doivent laisser des surfaces libres. L'agriculture les utilisera en partie et n'aura pas à sa charge les coûts du défrichement. Le solde sera reboisé d'essences forestières adaptées aux besoins de l'industrie.

Le Plan confie à l'agriculture la charge de satisfaire le marché local en fruits, légumes, viande, ainsi que de développer des cultures de produits exportables : riz, soja, citrons verts...

"Le gouvernement envisage de créer dans les cinq ans qui viennent, 12000 emplois en Guyane et d'implanter 30 000 personnes. Des avantages seront consentis à ces français qui se rendront dans ce département pour le mettre en valeur. Il y aura parmi eux des cultivateurs, des ouvriers ainsi qu'un certain nombre d'emplois tertiaires..." (*France-Guyane* du 17 octobre 1975).

L'objectif est de créer, dans les dix ans qui viennent, 300 exploitations, et de mettre en valeur 18 000 ha.

Il s'agit de "mettre en place", afin de couvrir les besoins déjà évoqués (fruits, légumes pour le marché local ; riz, canne à sucre, soja pour le marché local et l'exportation). Les bovins deviennent la production prioritaire ; le but est de réduire les importations de viande qui sont, rappelons-le, de 1000 tonnes par an, mais aussi de constituer un véritable troupeau, susceptible de satisfaire les besoins guyanais et permettant l'exportation vers les Antilles, où le déficit en produits animaux reste chronique.

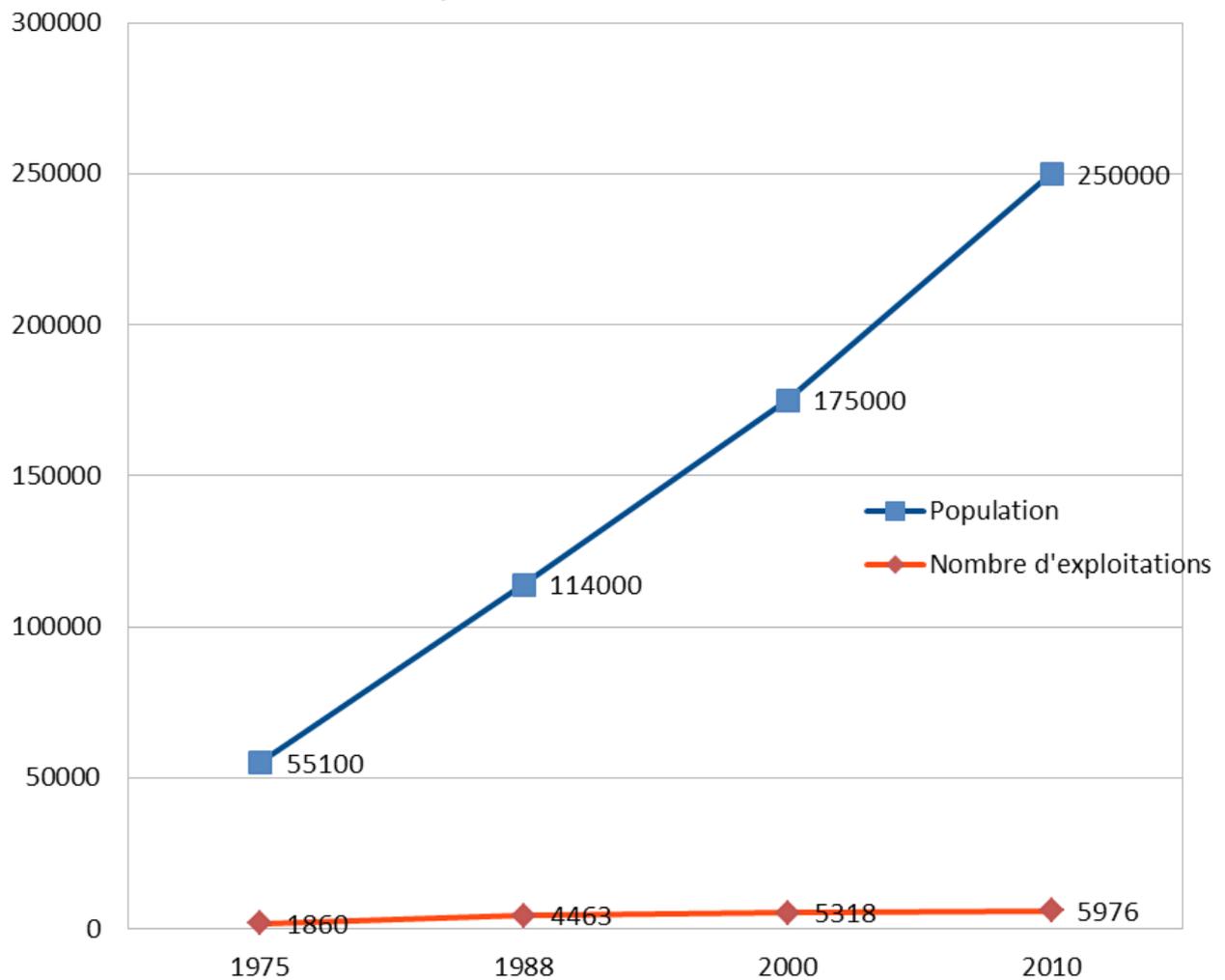
Tableau : Les objectifs de développement agricole entre 1976 et 1980 (DDA, 1976)

<b>Productions</b>	<b>Objectifs en 1980</b>	<b>Progression par rapport à 1976</b>
Superficie cultivées (ha)	6500	x 4
Superficie en pâtures (ha)	2500	x8
Superficie en cultures diverses (ha)	4000	x 3
Troupeau bovin (nombre de têtes)	5900	x4
Production de viande bovine (t)	150	x 3
Valeur de la production (millions de francs)	35	x3
Emplois créés		300

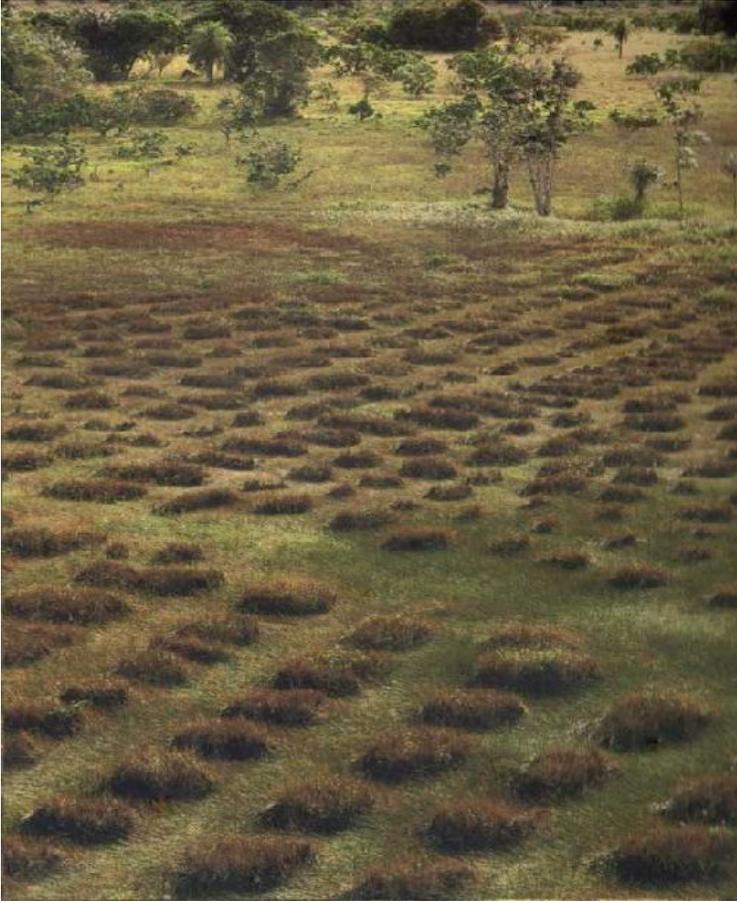
**Document 9 : Croissance des exploitations agricoles de Guyane de 1975 à 2010**

Année	1975	1988	2000	2010
Population	55 100	114 000	175 000	250 000
Nombre d'exploitations	1860	4 463	5 318	5 976
Croissance annuelle		200,23%	71,25%	

Croissance de la population et des exploitations agricoles en Guyane



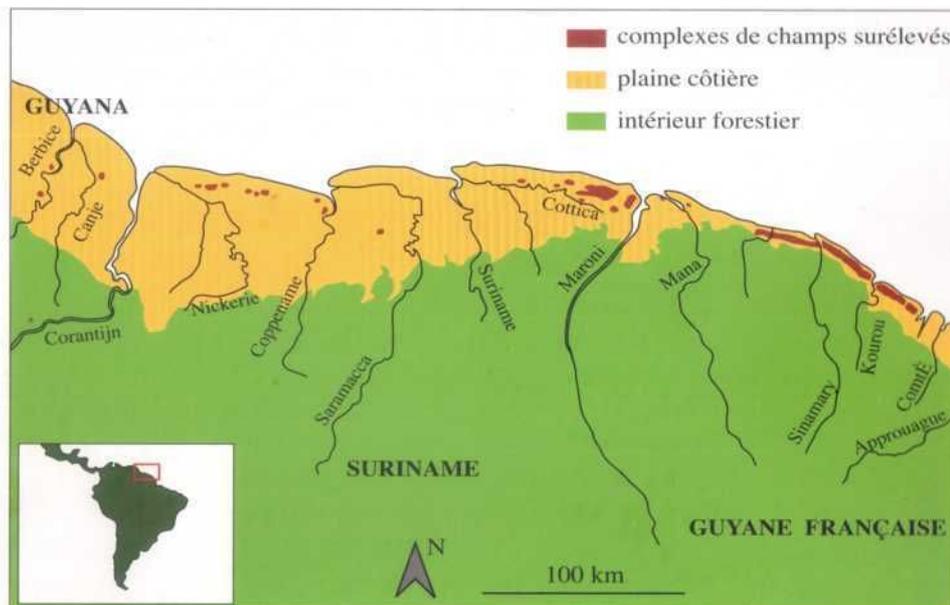
**Document 10a : Un champ surélevé dans la région de Diamant en Guyane française**  
(photographie de S. Rostain in *Guyane Océane*, 2012)



## Document 10b : La distribution des champs surélevés sur le littoral des Guyanes (carte de S. Rostain in *Guyane Océane*, 2012)

◀ Double-page précédente:  
choc des civilisations  
avec la vue en infrarouge  
de champs surélevés  
localisés en périphérie  
immédiate de constructions  
très actuelles.  
© L'Avion jaune.

▶ Localisation des champs  
surélevés arauquinoides  
des Guyanes. © S. Rostain



**Document 10c : La construction d'un champ surélevé** (aquarelle de S. Rostain in *Guyane Océane*, 2012)

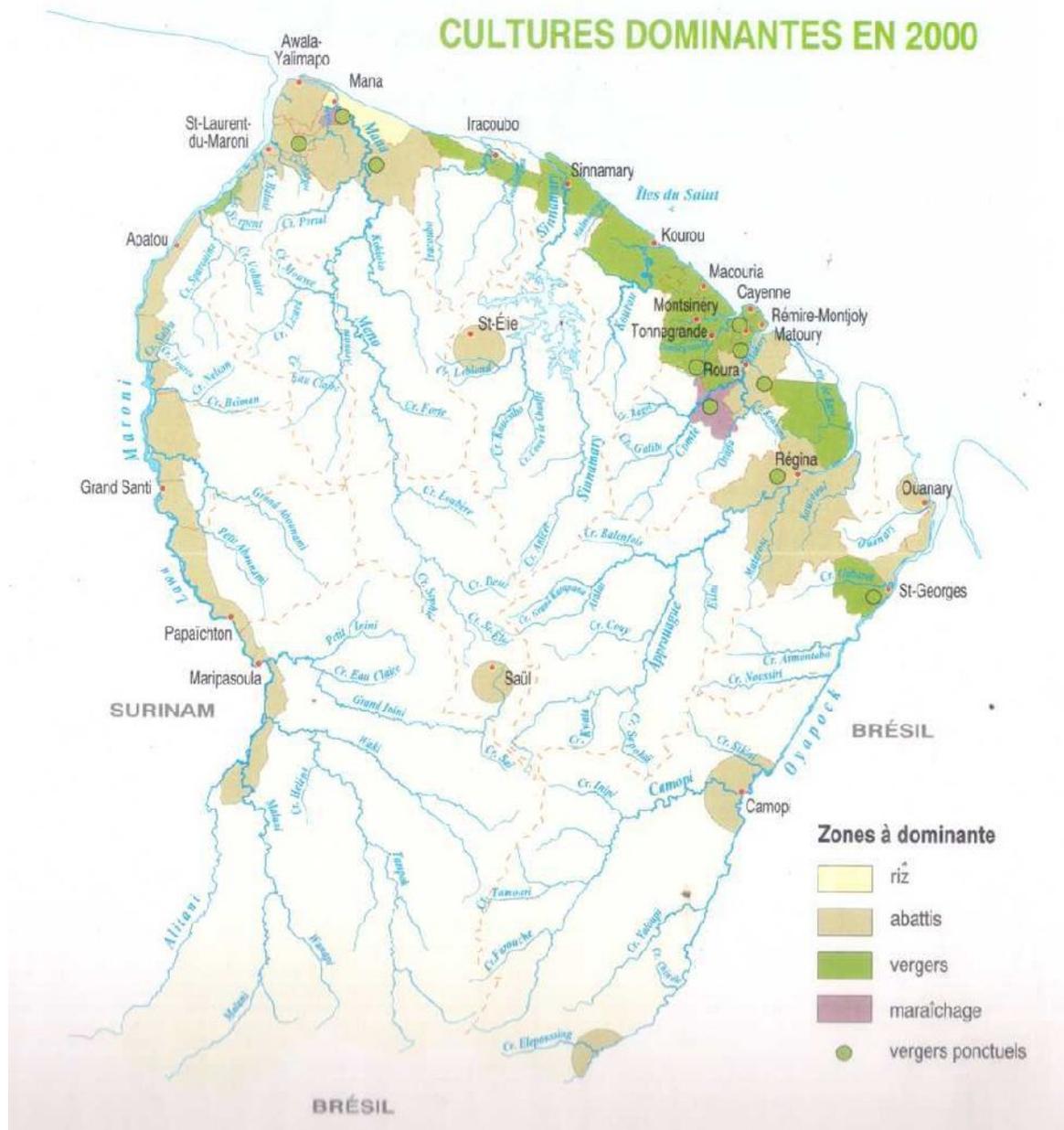


▲ Construction de champs surélevés à l'époque précolombienne.

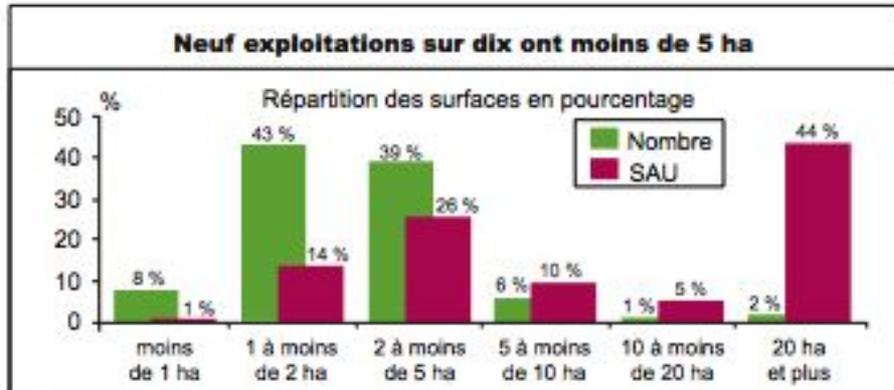
© Aquarelle de S. Rostain



Document 11b : Répartition des types de culture en Guyane en 2000 (*Atlas illustré de la Guyane*, Barret Jacques, 2008)



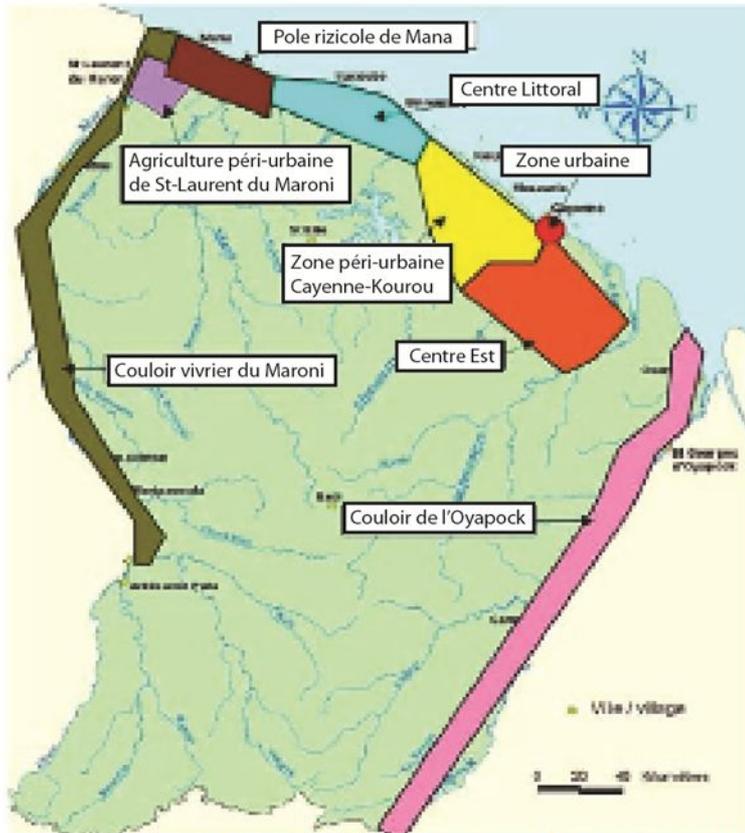
**Document 12 : la répartition des surfaces mises en valeur par les exploitations en 2010**



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

**Document 13a : Zonage de l'activité agricole en 2102 en Guyane selon la DAAF et l'INSEE (Antiane-eco n°75, juillet 2012)**

**Zonages agricoles en Guyane**  
**+ 600 exploitations supplémentaires en 10 ans**



Source : Agreste Recensements agricoles 2000 et 2010

## Document 13b : Nombre total d'exploitations, superficie agricole utilisée totale et cheptel total par commune du département de la Guyane Française aux recensement agricoles de 1988, 2000 et 2010

### Définitions :

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

Superficie agricole utilisée : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

Commune	Exploitations			Superficie Agricole Utilisée (en hectares)			Cheptel (en unités de gros bétail, tous aliments)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
97301 - Régina	40	55	87	123	584	282	264	228	29
97302 - Cayenne	6	6		40	89	23	84	124	19
97303 - Iracoubo	139	109	134	821	479	437	419	214	48
97304 - Kourou	184	177	80	1073	1 322	941	1282	1 326	320
97305 - Macouria	412	260	253	3494	2 772	4 867	6310	4 224	5 578
97306 - Mana (1988)	204	512	498	3485	6 939	4 972	1228	1 236	2 076
97307 - Matoury	113	170	193	835	459	378	1895	750	362
97308 - Saint-Georges	92	80	67	353	207	150	345	121	322
97309 - Remire-Montjoly	157	29	9	357	89	29	452	70	10
97310 - Roura	111	251	222	1497	1 170	931	1277	523	503
97311 - Saint-Laurent-du-Maroni	721	596	717	2145	1 419	2 018	1153	769	334
97312 - Sinnamary	184	142	44	1231	1 235	1 860	1734	1 707	111
97313 - Montsinéry-Tonnegrande	331	162	113	2046	1 461	642	3058	1 429	381
97314 - Ouanary	6	4	13	10	3	20	1	0	1
97352 - Saül	12	28	10	22	50	28	3	14	12
97353 - Maripasoula	250	321	755	426	742	1 555	28	37	28
97356 - Camopi	102	108	102	106	69	92	6	10	4
97357 - Grand-Santi (1988)	758	807	888	1348	1 204	2 200	41	43	9
97358 - Saint-Élie	22	4		26	3	7	4	3	0
97360 - Apatou	619	902	1 086	1202	1 284	2 475	52	88	46
97361 - Awala-Yalimapo (1988)	0	64	26		41	20	0	0	0
97362 - Papaïchton (1988)	0	531	679	0	1 554	1 418	0	59	8
Total Guyane	4463	5318	5976	20640	23175	25345	19636	12975	10201
Ouest Guyanais	2552	3733	4649	8606	13183	14658	2502	2232	2501
Centre littoral (2)	1637	1306	1048	11394	9076	10108	16511	10367	7332
Est Guyanais (3)	240	247	269	592	863	544	616	359	356
Intérieur (4)	34	32	10	48	53	35	7	17	12

D'après le *Recensement Agricole, Agreste*, années 1988, 2000 et 2010

**Note : les communes ont été regroupées par micro-régions présentant une certaine unité dans le domaine agricole, politique et sociale. L'Ouest Guyanais, le long du Maroni, regroupe les communes de Mana, Awala Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni, Maripasoula, Grand Santi, Apatou et Papaïchton ; le Centre Littoral regroupe les communes de Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Cayenne, rémire-Montjoly, Roura ; l'Est Guyanais regroupe les communes de régina, St-Georges de l'Oyapock, Ouanary et Camopi et enfin sous la dénomination d'Intérieur on placera les communes de Saül et St-Elie qui ont pour point commun la très difficile accessibilité.**

## **Document 14a : Les rizières de Mana**

*in Antiane Eco*, N°33, INSEE, novembre 1996, Cayenne, p.31

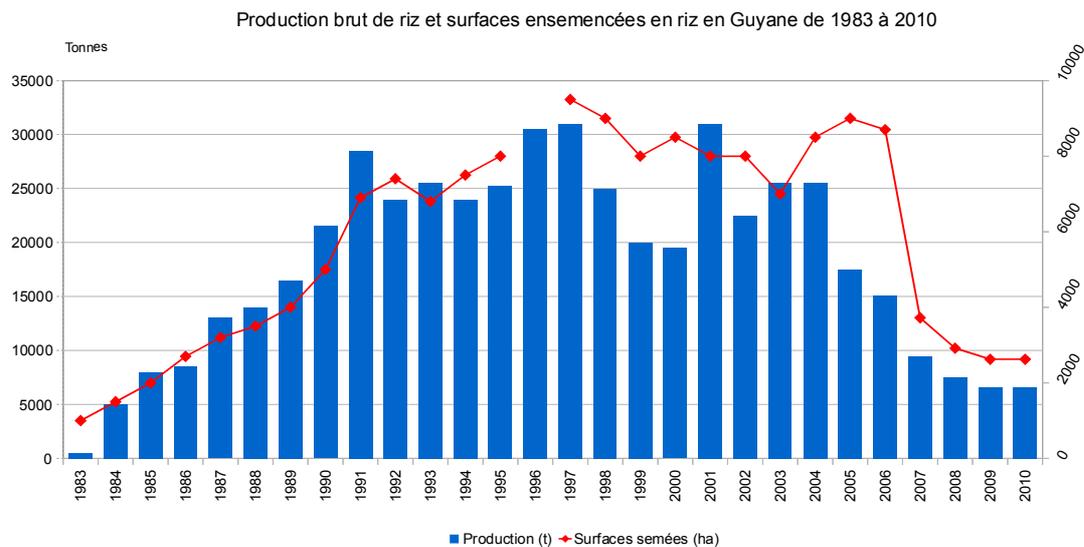
Pour les deux cycles de l'année (1996), 25 280 tonnes de riz ont été récoltées en Guyane en 1995. Les exportations se sont élevées à 51 millions de francs, principalement du riz cargo à destination des Antilles et de l'Union européenne. C'est le troisième poste d'exportation après les produits de la pêche et l'or. La culture du riz a toujours existé en Guyane durant les deux derniers siècles. Il s'agissait le plus souvent de riz pluvial, cultivé en faible quantité sur abattis. Des années 1950 à la fin des années 70, les expériences se multiplièrent, tant pour le riz irrigué sur terres basses que pour le riz pluvial en savane ou après déforestation. Les débuts du riz de polder dans la région de Mana remontent à 1951. Quand le Plan Vert a été mis en place, le développement de la culture du riz en faisait partie, mais il s'agissait du riz pluvial. En 1982, deux Surinamiens, les frères Kalloe, reprennent les deux premières exploitations et créent la Société Agricole de Mana (SAM) avec une surface totale de 1 200 ha. Deux autres frères, les Hollandais Van Uden, forment la Compagnie Rizicole de la Savane Sarcelle (CRSS). Ils aménagent un millier d'hectares sur la rive droite du fleuve Mana. Les deux sociétés pionnières se développent rapidement, avec un rendement d'environ quatre tonnes de riz brut (appelé riz paddy) à l'hectare et deux cycles de production par an. Les pouvoirs publics demandent alors à la Compagnie Nationale du Bas-Rhône Languedoc une étude sur le développement de la riziculture irriguée et adoptent en 1984 un schéma directeur appelé "Plan Riz". Dès 1985, une Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique et Foncier (ASAHF) est créée et en 1986 une ferme semencière gérée par l'IRAT. En 1988, de nouveaux exploitants arrivent sur la zone. L'objectif du Plan Riz était l'aménagement de 7 000 ha de rizières pour une production de 45 000 tonnes de riz paddy.

Mais la riziculture implique un investissement lourd et une gestion économique délicate. Très vite, des difficultés financières s'accumulent chez toutes les sociétés productrices. Les six entreprises qui ont fonctionné tant bien que mal entre 1988 et 1994 ne sont plus que quatre en 1996 (la CRSS est reprise en 1990) avec une surface de 4 500 hectares. Des structures sont mises en place pour aider cette production en amont comme en aval. L'ASAHF gère le foncier et l'aménagement hydraulique. La ferme semencière recherche puis produit de nouvelles variétés de semences mieux adaptées aux conditions locales. Enfin, deux sociétés, la SICARIZ et la CIMA interviennent pour sécher, stocker et décortiquer le riz paddy afin de le transformer en riz cargo pour l'exportation.

Toute la filière est donc en place pour développer une production de riz de qualité selon des techniques proches de celles pratiquées en Camargue. Cette production nécessite une mécanisation élevée : des engins de chantier pour la préparation des sols, des moissonneuses-batteuses adaptées pour la récolte et de vastes infrastructures pour le traitement du riz. Elle demande aussi des traitements phytosanitaires importants pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes nuisibles et les champignons. Ces produits, tout comme les semences, sont répandus par voie aérienne, ULM ou petit avion.

## Document 14b : La production de riz à Mana 1983-2010

Sources : Insee (jusqu'en 1995), DAAF (1995-2006), Insee (2007-2010)



*Jusqu'au milieu des années 90 la productivité des rizières est élevée atteignant en moyenne des rendements supérieures ou égaux à 3,5 tonnes par hectare. Le second cycle de production annuel a toujours donné de meilleurs résultats.*

## Document 14c : La filière rizicole de Mana en 2007 avant son déclin

Source : *Note expresse n°42, septembre 2007, IEDOM.*

### Les opérateurs actuels :

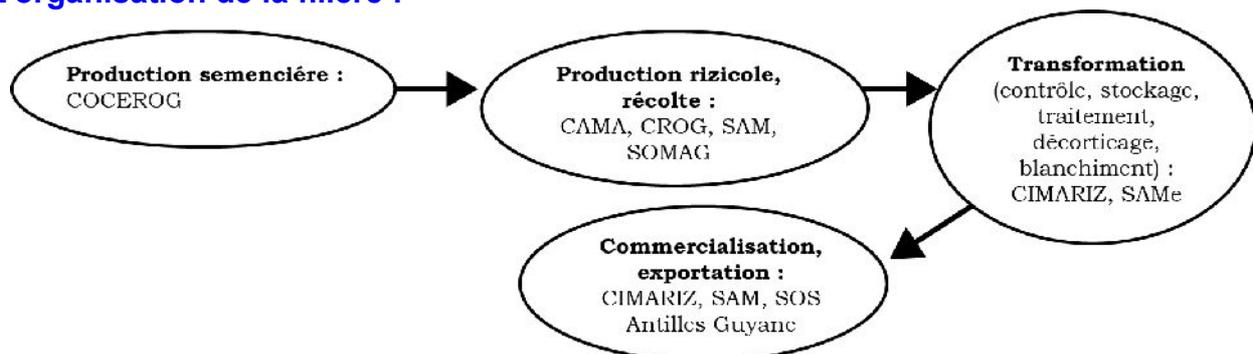
Quatre sociétés assurent actuellement l'exploitation du riz guyanais :

- CAMA : Compagnie Agricole de Mana, rachetée au groupe BOURDILLON par le groupe SOS en 2003, à capitaux majoritairement espagnols,
- CROG : Compagnie Rizicole de l'Ouest Guyanais, à capitaux majoritairement espagnols,
- SOMAG : Société Mananaise d'Agriculture, à capitaux majoritairement français,
- SAM : Société Agricole de Mana, qui dispose d'un système hydraulique indépendant du polder de la Savane Sarcelles, pris en charge par l'ASAH.

D'autres acteurs complètent l'organisation de la filière :

- ASAH : Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique, qui fonctionne comme une collectivité locale. Elle prend en charge la réalisation et l'entretien des aménagements hydrauliques desservant la partie orientale du polder sur la rive droite de la rivière Mana (hors périmètre SAM),
- COCEROG : Coopérative des Céréales et des Oléagineux de l'Ouest Guyanais, qui produit les semences afin d'approvisionner les quatre riziculteurs,
- CIMARIZ: Société de commercialisation rachetée au groupe BOURDILLON. Elle appartient majoritairement au groupe espagnol SOS, tout comme la CROG et la CAMA.
- SOS Antilles-Guyane : Société de commercialisation du groupe SOS.

### L'organisation de la filière :



## Document 14d : Un repreneur dans les rizières,

par Pierre-Yves CARLIER dans France-Guyane, le 16.02.2013

Jean-Marie Havar, un agriculteur qui vient de revendre sa ferme en Pologne, a racheté les parcelles de l'ancien groupe SOS, sur le polder de Mana.

Deux ans et demi après l'annonce de l'arrêt de ses activités par l'ancien groupe SOS, des tracteurs tournent à nouveau dans les rizières de Mana. Depuis quinze jours, ils tentent de remettre en état des parcelles qui, pour certaines, n'ont pas été travaillées depuis cinq ans. Un repreneur a racheté les 3 300 hectares et les installations du groupe espagnol, rebaptisé Deoleo.

Jean-Marie Havar est originaire de l'Oise, au nord de Paris. Mais ce n'est pas pour ça que les caméras de télé, les micros des radios comme Europe 1 et les journalistes de la presse nationale se sont braqués sur lui, il y a quinze ans. Il a été l'un des premiers Français, peut-être même le premier, à racheter une ferme en Pologne, à l'heure où les anciens pays soviétiques tentaient de ressusciter les exploitations ruinées par un demi-siècle de communisme.

« Avant cela, j'étais allé voir au Portugal s'il y avait des opportunités. Trois jours après la chute du Mur de Berlin, j'étais en Allemagne de l'est pour regarder les fermes », raconte-t-il. C'est à la frontière germano-polonaise qu'il s'installera. Alors les rizières de Mana... « Quand vous achetez, vous arrivez sur la digue (derrière laquelle la mer a mangé 600 ha de rizières, ndlr) et vous vous dites : « Qu'est-ce que je fais ici ? » Il y a du travail. Tellement que je ne travaillerai pas avec les sous-traitants. On va embaucher des gens. Il y a du travail à plein-temps pour eux. Ceux qui me disent « C'est tout pourri », je leur réponds : Du pourri, j'en veux bien. Quand je suis allé voir en Ukraine, il y avait des terres, mais aucune installation. Ici, il y a des machines. »

### - REPÈRES

#### Le départ de SOS

Accusé de profiter des subventions européennes (près de 3,5 millions d'euros en 2008 et 2009), l'ancien groupe SOS, devenu Deoleo, a dû faire face à un changement de règles d'attribution des subventions, en 2010. Ce ne serait plus 1 329 euros par hectare semé, mais 1 300 euros par hectare si des objectifs de rendement étaient atteints (6 t/ha alors qu'elle a produit 3,5 t les meilleures années). Outre que Deoleo abandonnait le riz partout dans le monde, l'autre raison de son départ est l'interdiction de deux produits phytosanitaires très utiles en Guyane.

#### Subventions

Les subventions européennes seront soumises à des objectifs de rendement revus à la baisse. Si le projet est validé, Jean-Marie Havar pourra toucher 1 300 euros/ha : 520 euros fixes en cas de production et 780 euros en fonction des rendements (3,75 t/ha cette année ; 4 t l'an prochain... jusqu'à 5 t en 2018).

« On rêve que la riziculture reparte »

Adjoint au maire de Mana et représentant de la commune au sein de l'association qui entretient les digues du polder, Adolphe Achille dit qu'il « attend de voir ». « Comme tout Manonais, je rêve que l'activité rizicole reparte [...] Je ne suis pas sceptique mais j'attends de voir. La riziculture, c'est un vrai métier. Les céréales en Europe, ça n'a rien à voir avec le riz dans l'ouest guyanais [...] Mais ils viennent avec leurs propres moyens. Ils engagent leurs fonds propres. A priori, ce ne sont pas des chasseurs de subventions

[...] Mais aujourd'hui, la réglementation européenne se durcit. Je ne sais pas s'ils auront les moyens d'affronter ces barrières. »

- « On en a pour trois ans »

Ce mercredi 6 février, deux ouvriers s'affairent sur une pelleteuse au milieu de ce qu'il reste des rizières de Mana. Des voleurs ont piqué le carburant et les batteries ; les souris ont mangé les câbles électriques. Face à eux, Jean-Marie Havar découvre l'ampleur du chantier qui l'attend. Cet agriculteur originaire de Picardie vient de racheter les rizières à Deoleo (ex-groupe SOS).

La tâche n'est pas mince. Sur les 3 300 hectares que lui a vendus Deoleo, seuls 300 ont été travaillés l'an dernier. Six cents autres ont été submergés par la mer, faute d'entretien des digues. Les silos de la Crog - les plus proches du bourg de Mana - sont recouverts de végétation. Et il faut reconstituer une équipe.

Jean-Marie Havar a commencé. Il a embauché trois salariés il y a quinze jours. Deux autres la semaine dernière. Son épouse, Polonaise, fait le secrétariat. Elle n'est pas la seule à l'avoir suivi depuis la Pologne, où il avait une ferme ses quinze dernières années. Il a ramené des machines aussi.

Sur une parcelle, deux tracteurs tournent sans relâche. La terre prend forme peu à peu. Autour, les rizières sont toujours envahies par la végétation. La mer remonte dans certains canaux. Les oiseaux ont abandonné la mangrove, signe qu'elle disparaîtra bientôt sous les coups de boutoir des vagues. Le nouveau patron des lieux la joue modeste et espère semer en mars : « On va essayer de faire 800 hectares cette année. Il y en a pour trois ans pour remettre la totalité en place. »

## Document 15 : Les aides de l'état versées à l'agriculture en 2007

### Plus de 12 millions d'euros d'aides à l'agriculture

#### *Aides attribuées par filières bénéficiaires en 2007*

En millier d'euros

	Montants versés
Filière ruminants	2 191
dont Indemnité compensatoire des handicaps naturels - fourragères	60
prime maintien vaches allaitantes	1 680
prime à l'abattage	206
prime herbagère agri-environnementale (PMAE)	16
aide encadrement (Odeadom*)	167
import bovins	28
prime petits ruminants (PPR)	34
Filière monogastriques	1 146
Filière équine	21
Filière riz	4 901
Fruits et légumes	136
Aides transversales toutes filières	4 279
<b>Total des aides attribuées</b>	<b>12 674</b>

Source : Insee, Direction de l'Agriculture de Guyane

\* Office pour le Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer

## Document 16: Le prix de la dépendance alimentaire, l'exemple du couac.

### Le couac est devenu un produit de luxe

Le prix du couac a connu une hausse significative, et désormais difficile d'en trouver à moins de cinq euros le kilo. Les fabricants montrent du doigt les agriculteurs qui auraient profité d'une hausse de la demande de matière première pour augmenter leurs prix.

Certains doivent s'étrangler en mangeant ce produit de base car désormais il est très rare d'en trouver à moins de cinq euros le kilo dans les commerces et au marché de Cayenne. Depuis quelques semaines, le prix du couac s'est envolé à tel point que d'aucuns demandent à ce qu'il soit ajouté à la liste des produits du bouclier-prix de la loi Lurel. Car de mémoire de Guyanais, ce produit n'a jamais coûté aussi cher, et beaucoup ne comprennent pas cette flambée qui pénalise les porte-monnaie déjà fragilisés par d'autres hausses. Cette question du prix a le don d'enflammer Éliette Antoinette qui ne veut pas qu'on considère les fabricants comme des profiteurs. Malgré son demi-siècle bien tassé, cette Sinnamarienne ne laisse à personne le soin de s'occuper de la fabrication du couac qu'elle livre à plusieurs restaurants cayennais et qu'elle vend notamment à la Foire de Paris. Mais son rôle se limite désormais, comme pour beaucoup d'autres fabricants, à la transformation du manioc en couac. Et, ce sont surtout des agriculteurs qui sont chargés de cultiver la matière première, c'est-à-dire le manioc. L'augmentation trouverait son origine là, au niveau de l'offre et de la demande. Comme les fabricants ont abandonné cette culture, les besoins en manioc ont explosé auprès des agriculteurs. « Avant, je pouvais acheter un sac de manioc à 13 voire 15 euros, mais aujourd'hui c'est à 25 euros », poursuit Éliette Antoinette. Alors les fabricants répercutent cette hausse sur les prix à la vente. Quand elle cultive elle-même son manioc, la Sinnamarienne dit vendre son couac à 4 euros le kilo.

Hier au marché de Cayenne, la large majorité de revendeurs affichait le prix de cinq euros sur les sachets d'un kilo. Un prix qui surprend et surtout qui transforme le couac en nouvel or jaune. « On veut qu'on achète des produits guyanais mais si le couac de Guyane coûte plus cher que celui du Brésil, on a vite fait un choix », annonce cet homme penché sur des ramboutans. Un peu plus loin, une vendeuse s'amuse de l'intérêt qu'on porte au prix du couac : « Monsieur, pour Pâques, même à ce prix, il n'en restait plus. » Il est vrai que le couac est très demandé à Pâques pour accompagner le comou, patawa voire le wassaï.

Par Kerwin ALCIDE, *in France-Guyane*, le 04.04.2013

## Document 17a : la protection des productions agricoles contre les ravageurs : des choix difficiles.

# Un papillon menace les avocats

Depuis plusieurs mois, le papillon « foreur » s'attaque aux avocats de Guyane. Une alerte aux nuisibles a été lancée par le ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire.

**A** priori, il ne s'agit que d'une petite bête des plus inoffensives. Mais en réalité, ce papillon peut causer des dégâts considérables, comme le suggère son surnom de « foreur ». Depuis quelques mois, le *Stenoma Caterifer* s'est attaqué à des cultures d'avocats sur plusieurs sites. Près de Kourou d'abord, puis à Mana, à Paramaribo et à Matoury. Il représente une menace suffisamment importante pour que le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ait lancé une « alerte nuisible de quarantaine ».

Le papillon foreur a la particularité de pondre sur la peau des fruits sur lesquels il se pose. Il abandonne ses œufs, souvent au niveau de la tige, qui laissent éclore des larves. Celles-ci pénètrent ensuite dans le fruit où elles grandissent en se nourrissant. Elles y creusent des galeries, parfois jusqu'au noyau qu'elles dévorent également.

Jusqu'à entraîner la pourriture du fruit et sa chute prématurée. Pour l'instant, les quelques « attaques » d'avocats par des papillons foreurs ne concernent que des parcelles isolées. Néanmoins, l'alerte lancée par les autorités sanitaires invite les cultivateurs – professionnels et amateurs – à la plus grande prudence. Une plaquette informative a d'ailleurs été rédigée et distribuée par la Daaf (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

La question n'a pas encore été abordée au sein de la Chambre d'agriculture. En effet, contacté hier, le président Albert Siomg affirme « ne pas avoir entendu parler » de ce problème. Au sein du Salira (Daaf), en revanche, le papillon foreur est déjà bien connu. Marie Shaan, responsable du service alimentation, explique : « Nous pensions en être débarrassés mais la découverte de nouveaux foyers nous a poussé à organiser une prospection pour savoir s'il en existe



Un avocat dévoré par une larve de papillon foreur  
/ photo DA

d'autres. » La principale difficulté réside dans le fait qu'il n'existe pas de traitement possible. Du moins pas en Guyane.

Les autres pays d'Amérique du Sud dans lesquels le papillon foreur est présent (Brésil, Guatemala, Belize, Mexique en Amérique Centrale...) utilisent des produits interdits à la consommation par l'Union européenne. Des techniques d'isolation du papillon existent aussi, mais elles ne sont pas maîtrisées en

Guyane. Pour l'instant, la seule solution est donc de détruire les fruits « piqués » par les larves. Une mesure de précaution nécessaire pour éviter la propagation des larves. Marie Shaan prend toutefois soin de préciser qu'il « n'existe pas de risque pour la santé publique ». D'ailleurs, il paraît improbable de ne pas apercevoir la larve au cœur de l'avocat après l'avoir découpé.

T. F. ■

Par T.F., in France-Guyane, le 07.01.2014

# Document 17b : La pollution des eaux par les produits phytosanitaires en Guyane

source : *Phytosanitairement Vôtre, Journal d'information de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Service de Protection des Végétaux, Edition Guyane, N°31, Octobre 2008*

**SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX EN GUYANE RECHERCHE DE PESTICIDES**

En Guyane, la qualité des eaux en matière de pesticides est suivie par 3 sources d'analyses. Nous présentons ici leurs caractéristiques ainsi que les résultats d'analyses obtenus entre 2002 et 2007.

**1 Contrôle sanitaire des eaux d'alimentation**  
En application de directives européennes et du code de la santé publique, la Direction de la Santé et du Développement Social (SDS) de la Guyane assure le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation distribuées dans les réseaux publics. Ce contrôle assure en moyenne une quarantaine d'analyses par an.

**2 Surveillance de la qualité des eaux superficielles des zones agricoles**  
La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) de Guyane réalise, via la cellule Police de l'Eau de son Service Environnement (SEI-E) et de l'appui du Service de la Protection des Végétaux (SPV), des campagnes de recherche de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles en zones agricoles. Ce réseau effectue une douzaine d'analyses par an. Des campagnes physico-chimiques, incluant les nitrates sont également effectuées tous les deux mois chaque année.

**3 Surveillance qualitative des masses d'eaux souterraines**  
En application de la directive cadre européenne sur l'eau, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a été chargé d'élaborer un rapport à l'issue d'une campagne d'analyses des masses d'eau souterraines du district hydrographique de la Guyane. Cette surveillance récente est basée sur onze points de prélèvements.

61232/07/31 2008, Coordonné et édité par le Service de Protection des Végétaux, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, 97300 Kourou, Guyane

Caractéristiques générales	Nombre d'analyses effectuées sur la période	Périodes des analyses	Nombre de molécules chimiques recherchées
1	78	2002 à 2007	231
2	95	2002 à 2007	711
3	11	2007	182
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>		

**RESULTATS**

Sur 182 analyses d'eau, 47 % ont détecté des molécules de pesticides.  
La diversité des molécules détectées est généralement faible, c'est à dire que pas plus de 1 à 3 molécules différentes sont présentes dans un même échantillon.

19 % des analyses (soit 35 résultats sur 182), dépassent la valeur réglementaire pour l'eau distribuée de 0.1 µg/l (micro grammes par litres). Les dépassements constatés sont peu élevés, généralement compris entre 0.1 et 1 µg/l.

33 molécules chimiques différentes ont été quantifiées dont 23 ne sont détectées qu'une seule fois.

Sur 33 molécules, 18 concernent les herbicides, tels que très majoritairement le Glyphosate, ou le Diazon pour les analyses les plus anciennes. D'autres molécules telles que le Méthomyl (insecticide/bioinsecticide) ou Propiconazole (fongicide) apparaissent de manières secondaires.

**Répartition des résultats d'analyses**

## Document 18 : l'activité agricole dans les DOM en 2012 selon la DAAF

### Départements d'outre-mer

#### Données de structure\* (année 2010)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
	(ensemble des exploitations)			
Nombre d'exploitations	7 852	3 307	5 983	7 623
Superficie totale des exploitations (ha)	31 768	24 975	25 133	42 813
Superficie moyenne (ha)	4,0	7,5	4,2	5,6
Nombre d'actifs permanents (personnes)	13 053	8 842	8 648	15 973
Volume de travail y compris saisonniers (en UTA)	7 834	7 772	6 883	11 749
	(moyennes et grandes exploitations)			
Nombre d'exploitations	1 461	1 209	962	3 778
Superficie : part du total (%)	48,5	71,8	54,8	71,0
Superficie moyenne (ha)	10,8	14,8	14,3	8,1
Nombre d'actifs permanents (personnes)	4 047	5 779	1 847	9 241
Volume de travail y compris saisonniers : part du total (%)	48,1	75,7	21,5	63,1

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

#### Principales productions agricoles\* (année 2011)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
	(tonnes)			
Canne à sucre	727 600	206 671	41 385	1 902 494
Riz	0	0	725	0
Banane	63 778	181 351	7 650	9 640
Ananas	4 878	988	7 842	15 779
Autres cultures fruitières	7 251	4 388	8 667	16 085
Tubercules	9 638	1 747	32 897	3 835
Légumes frais	31 918	19 178	21 039	59 038
	(hectolitre)			
Lait vache, livraisons à l'industrie	0	4 056	0	204 500
	(tonne-équivalent-carcasse)			
Bovins	2 357	1 081	388	1 913
Porcins	1 812	1 058	888	11 852
Ovins - Caprins	25	39	9	489
Volailles	943	2 991	438	14 383

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

#### Chiffres-clés des IAA pour l'ensemble des Dom\* (année 2009)

	Entreprises	Salariés	Chiffre d'affaires total	Chiffre d'affaires à l'export
	(nombre)		(millier d'euros)	
Ensemble des industries agroalimentaires	1 723	10 527	1 951 797	191 059
dont artisanat commercial (boulangerie, pâtisserie et charcuterie)	978	3 479	294 788	1 908
industries alimentaires hors artisanat commercial	673	5 432	1 183 297	125 285
fabrication de boissons	74	1 616	473 715	63 865

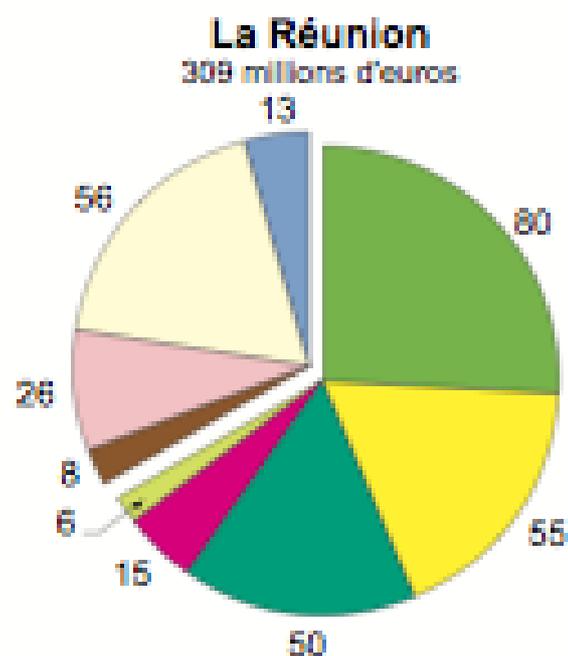
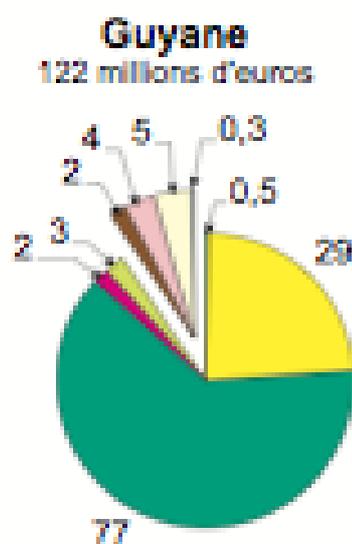
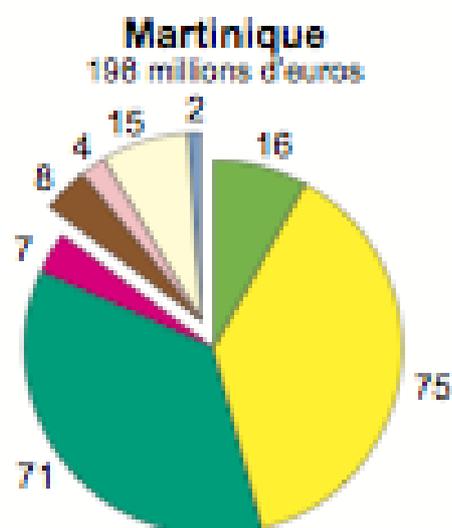
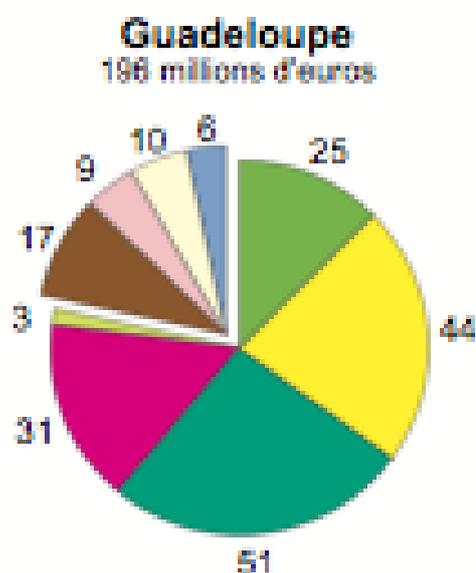
\* Hors Mayotte

Sources : Insee - Eane, traitement SSP (données définitives).

# Départements d'outre-mer

Télécharger les données au format tableau

## La production agricole en 2011\* (hors subventions)



-  Cultures industrielles (y c. canne)
-  Fruits
-  Légumes frais, tubercules
-  Fleurs et plantes
-  Autres produits végétaux (dont céréales y c. riz)
-  Bovins
-  Porcins
-  Produits avicoles
-  Autres produits animaux

**Mayotte**  
données comparables  
non disponibles  
(Les résultats du  
« recensement agricole  
Mayotte 2010 »  
sont en ligne sur  
le site Agreste)

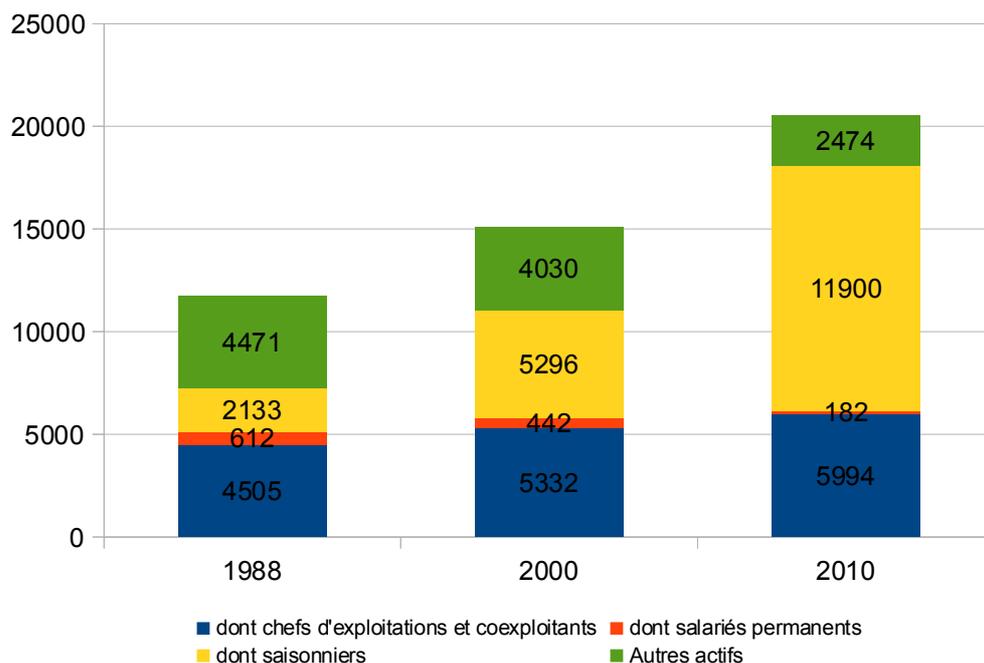
\* Hors Mayotte

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

**Document 19a : répartition des actifs agricoles selon leur statut social en 1988, 2000 et 2010**

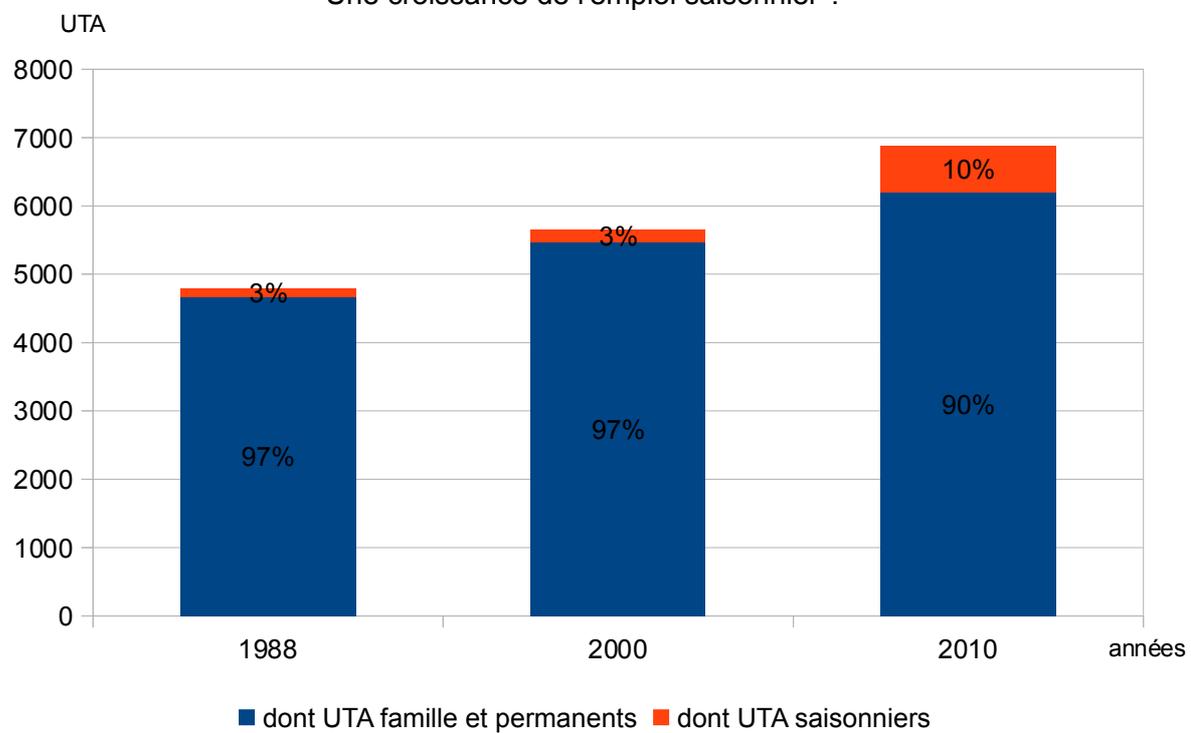
Années	1988	2000	2010
<b>Actifs agricoles</b>	<b>11721</b>	<b>15100</b>	<b>20550</b>
Chefs d'exploitations et coexploitants	4505	5332	5994
Salariés permanents	612	442	182
Saisonniers	2133	5296	11900
<b>Unité de Travail Annuelle</b>	<b>4794</b>	<b>5664</b>	<b>6880</b>
Dont actifs familiaux et salariés permanents	4671	5472	6200
Dont saisonniers	121	186	680

Source : Agreste, Recensement agricole, 1988, 2000 et 2010.



## Croissance de l'emploi agricole en Guyane exprimé en Unité de Travail Annuel (UTA)

### Une croissance de l'emploi saisonnier ?



## Document 19b : la part des temps partiels dans l'agriculture guyanaise en 2010

### Neuf agriculteurs sur dix travaillent plus d'un mi-temps dans l'Ouest guyanais

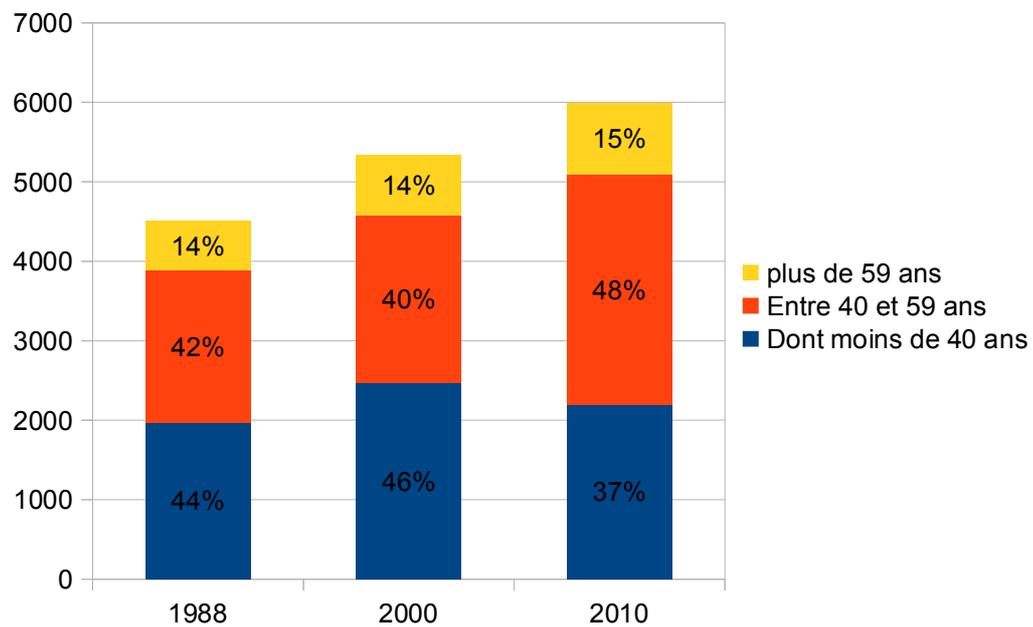
Activité agricole des exploitants dans les communautés de communes		
Communauté de Communes	Activité en %	
	1/2 temps et plus	Temps complet
Est guyanais	27	52
Centre et littoral	37	26
Des Savanes	42	33
Ouest guyanais	56	34
<b>Guyane</b>	<b>51</b>	<b>34</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Document 19c : Nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, actifs sur l'exploitation, par âge à la date du recensement agricole en 1988, 2000 et 2010.**

Année/Âge des exploitants	Moins de 40 ans	Entre 40 et 59 ans	Plus de 59 ans	Total
1988	1976	1905	624	4505
2000	2473	2107	752	5332
2010	2197	2897	900	5994

Source : Agreste, Recensement agricole, 1988, 2000 et 2010.

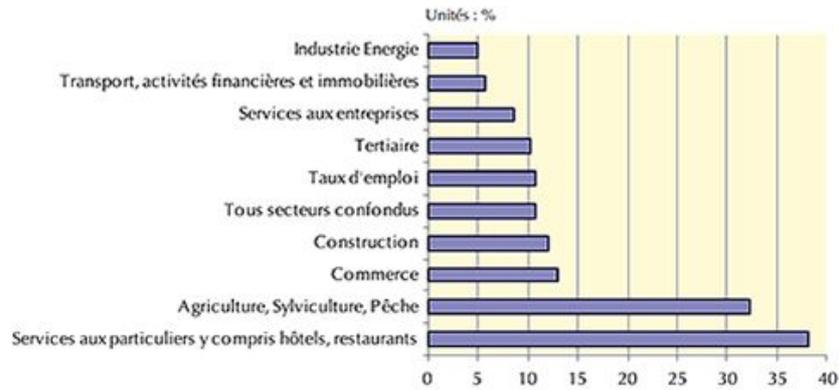


## Document 19d : un poids important de l'emploi informel dans l'agriculture guyanaise.

Source IEDOM-INSEE *Rapport annuel, Guyane, 2009*, IEDOM.

### Un tiers d'emplois informels dans les services aux particuliers et l'agriculture

Taux d'emploi informel dans la population guyanaise de 15 à 64 ans par secteur d'activité



## Document 19e : répartition des actifs agricoles par âge et par sexe en 2010



Source : Agreste, Recensement agricole, 1988, 2000 et 2010.

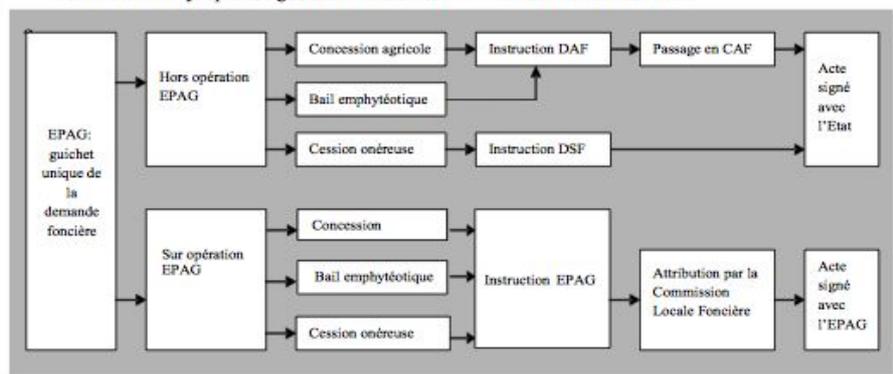
## Document 20 : Les modalités d'attribution du foncier agricole en Guyane :

Source : Note expresse n°26, août 2005, IEDOM.

### Le circuit des demandes foncières

Dans le but d'accélérer et de mieux encadrer les procédures techniques et administratives, l'EPAG joue le rôle, depuis 2001, de guichet unique. L'établissement reçoit ainsi dans un premier temps l'intégralité des demandes de parcelles avant de les transmettre aux différents organismes qui seront par la suite en charge de leur instruction. L'attribution des dossiers est effectuée en fonction de la nature de la demande et de la zone concernée :

- sur les terrains qui lui ont été concédés puis cédés par l'Etat en vue d'aménagement, l'EPAG instruit directement les demandes de foncier, avant de les soumettre aux Commissions Locales Foncières qui jugent de la validité du dossier. Après avis favorable de la CLF, la demande de titre sera signée auprès de l'EPAG.
- sur les zones non gérées par l'EPAG, c'est la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) qui est en charge du traitement des dossiers, hormis les cessions onéreuses, avant de les soumettre en Commission d'Attribution Foncière (CAF). Les demandes de cessions onéreuses sont par ailleurs directement gérées par la Direction des Services Fiscaux jusqu'à la signature de l'acte avec le Service du Domaine de l'Etat.



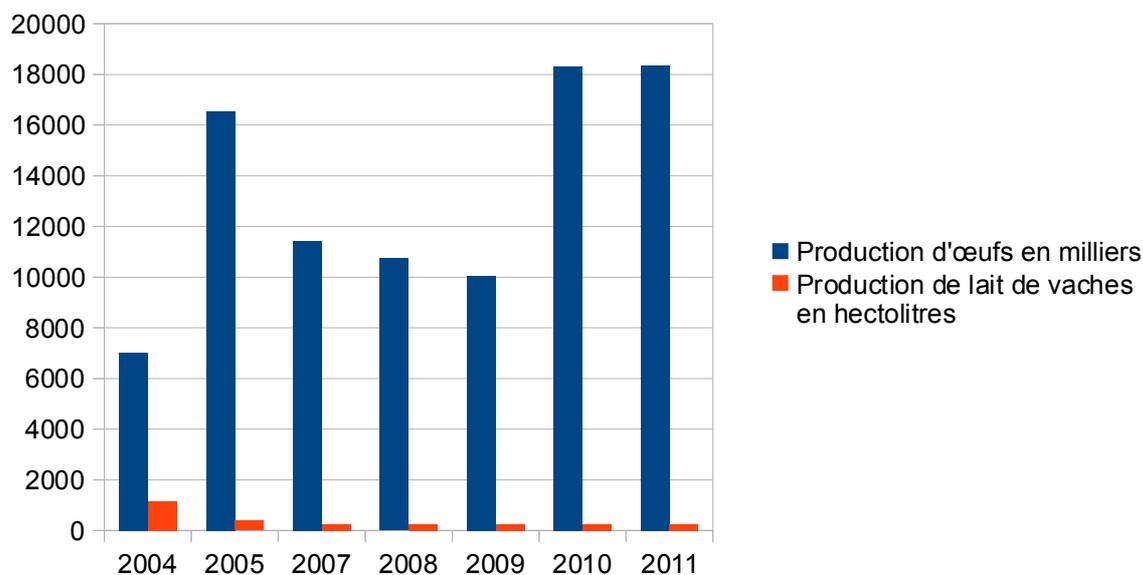
**Document 21a) Une croissance de la production soutenue : la production de lait et d'œufs en Guyane de 2004 à 2011 :**

Sources : *Agreste Conjonctures 166*, décembre 2011, et *Disar données agriculture*.

Année	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Production d'œufs en milliers	7023	16550	11418	10726	10034	18307	18338
Production de lait de vaches en hectolitres	1140	375	250	250	250	250	250

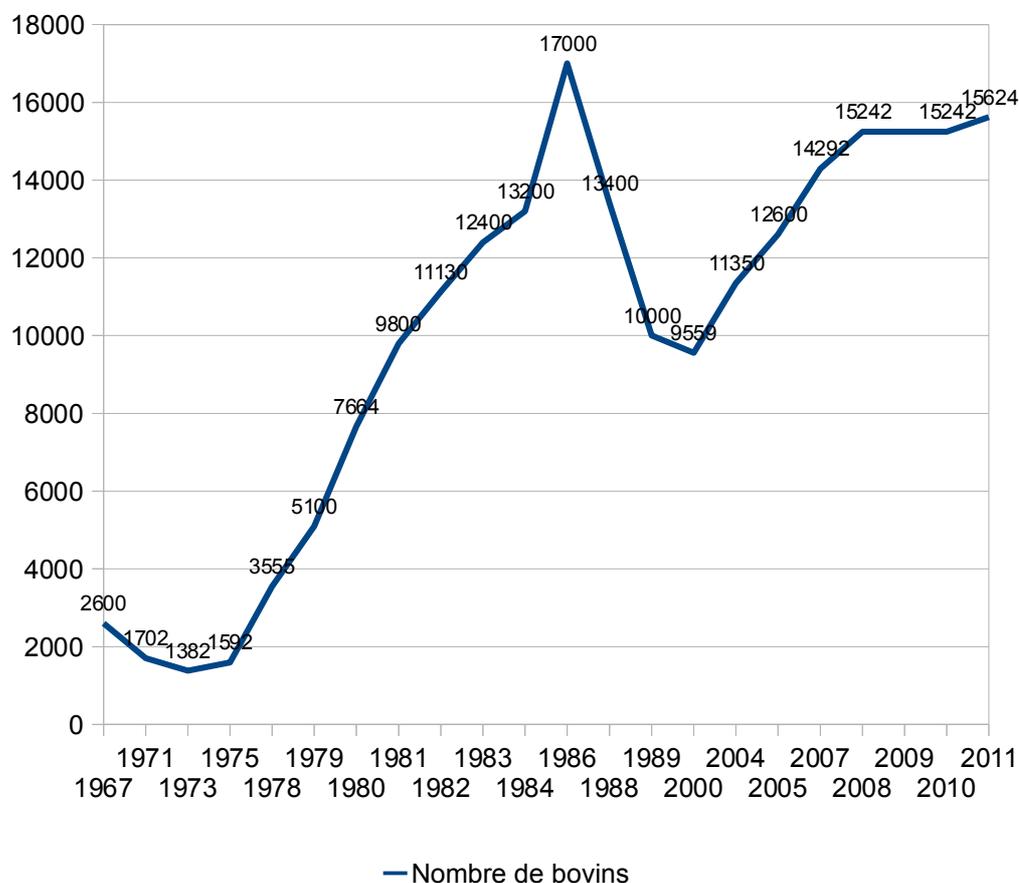
**Document 21b) Graphique de la production de lait et d'œufs en Guyane de 2004 à 2011 :**

Sources : *Agreste Conjonctures 166*, décembre 2011, et *Disar données agriculture*.



## Document 21c : Le cheptel bovin en Guyane de 1967 à 2011 :

sources : Vivier 1995, recensements AGRESTE.



De 1967 à 1975, le cheptel bovin guyanais diminue poursuivant une tendance ancienne (depuis 1946). A partir de 1975, avec le lancement du Plan Vert, les effectifs croissent rapidement avec l'importation de cheptels depuis le Brésil, les États-Unis en 1975-1977 puis du Costa Rica et de Panama. Les effectifs d'importations oscillent entre 800 et 1900 têtes entre 1979 et 1983, puis cessent en 1984 car la question de la poursuite des financements se pose entraînant un conflit entre la SATEC, organisme financier du Plan Vert, et la DDA (ancêtre de la DAAF) en ce qui concerne les modalités de distribution des subventions aux éleveurs. Dès les années 1985-1986, les subventions sont limitées entraînant une régression violente du nombre d'éleveurs et du cheptel que les éleveurs cherchent à décapitaliser en abattant plusieurs milliers de bêtes (2422 bovins en 1988 !) dont le tiers à la moitié sont des femelles. La reprise de l'élevage bovin en Guyane se fait à partir des années 2000 et demeure largement subventionnée par des primes dont le mécanisme d'attribution incite plus à conserver le cheptel vivant qu'à l'abattre.

## Document 22 : le développement de l'agriculture BIO en Guyane, un modèle ?

Sources : Agence bio ; Service de la Statistique et de la Prospective (SSP).

	Surface agricole utile (SAU) de la région (en hectares)		Surface en agriculture biologique (AB) (y compris conversion, en ha)		Part de l'AB dans la SAU régionale (en %)	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Guadeloupe	nd	34577	nd	166	nd	0,50%
Guyane	nd	22950	nd	2198	nd	9,60%
Martinique	nd	23393	nd	298	nd	1,30%
La Réunion	nd	42652	nd	556	nd	1,30%
<b>FRANCE</b>	<b>nd</b>	<b>27436407</b>	<b>534037</b>	<b>975141</b>	<b>nd</b>	<b>3,60%</b>

*Notes : les chiffres avancés par l'Agence Bio ici ne correspondent pas aux chiffres du Recensement Agricole, cependant ils donnent un ordre de grandeur appréciable du développement de l'Agriculture Biologique dans les DOM. Il est à noter que si la SAU en agriculture biologique de la Guyane Française est particulièrement faible au regard des SAU en agriculture biologique développée dans les régions métropolitaines, la SAU en agriculture biologique de la Guyane est en proportion dans sa région la plus importante puisqu'elle atteint plus de 9,6% de la SAU régionale. En métropole les régions où l'agriculture biologique est la plus développée, la proportion qu'elle représente atteint difficilement les 5% de la SAU totale dans des départements comme le Languedoc Roussillon et la Provence Alpes Cote d'Azur.*

## Document 23 : Les échanges et la production agroalimentaires de la Guyane Française en 2006 :

Sources : Douanes et DAAF, SRISE.

Produits agricoles et alimentaires	IMPORTATIONS 2006		EXPORTATIONS 2006		PRODUCTION 2006	
	Valeur (1000 €)	Quantité (t)	Valeur (1000 €)	Quantité (t)	Valeur (1000 €)	Quantité (t)
Animaux vivants	650	61	0	0	-	-
Viandes et abats comestibles	23 810	11 340	0	0	11 340	1 477
Poissons et crustacés	3 943	1 550	11 662	1 989	-	-
Laits et produits laitiers, oeufs	16 422	9 217	0	0	2 980	375 (2)
Plantes et fleurs	200	17	0	0	-	-
Légumes, plants, racines	3 522	3 837	0	0	53 270	48 199
Fruits	1 872	1 188	13	13	23 060	15 458
Café, thé, épices	1 451	314	0	0	1240 (1)	126 (1)
Céréales	1 844	4 970	2 169	7 212	9 660	18 239
Boissons, Alcools, Vinaigre	38 127	44 189	88	23		
TOTAL						
AGRO-ALIMENTAIRE	152 976	116 155	14 051	9 250		
Bois et produits du bois	3 376	2 688	2 780	5 125		
TOTAL GENERAL	459 632		28 545			

- (1) La production agricole qui correspond le mieux aux importations d'épices, de thé et de café, est celle des plantes aromatiques, condimentaires, médicinales, et stimulantes. Si la Guyane a une petite production de café par exemple, cette production ne couvre pas les besoins.
- (2) Dans la rubrique Laits et produits laitiers, œufs je n'ai fait figurer que la valeur de la production laitière guyanaise puisque les œufs sont interdits d'entrée dans le territoire depuis 2005.

# Document 24 : Les orientations technico-économiques des exploitations guyanaises en 2000 et 2010

D'après le Recensement Agricole, Agreste, années 1988, 2000 et 2010

## Définitions :

**Exploitation agricole** : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

**Superficie agricole utilisée** : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

**Orientation Technico-économique** : production dominante de l'exploitation, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard.

Orientation technico-économique de l'exploitation	EXPLOITATIONS															
	Grandes cultures (15, 16)		Marais et Horticulture (21, 22, 23)		Fruits et Autres cultures permanentes (35, 37, 38)		Bovins lait (45)		Bovins viande (46)		Ovins et Autres herbivores (48)		Élevages hors sol (51, 52, 53, 74)		Polyculture, Polyélevage (61, 73, 83, 84)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Commune	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
97301 - Régina	7	15	7		6	57							5		26	12
97302 - Cayenne																3
97303 - Iracoubo	7		20		9	87							24		42	25
97304 - Kourou			15		12	28	5		5	9	6	5	47	5	91	23
97305 - Macouria	7	20	33	22	14	82		3	25	15	14	8	23	23	74	66
97306 - Mana	9	61	31	21	134	213				9			48		257	181
97307 - Matoury		39	17		6	35	93		6				63	5	43	46
97308 - Saint-Georges	7				18	10							4		16	12
97309 - Rémire-Montjoly			10		7	5									6	
97310 - Roura		18	32	6	96	153							21	8	84	53
97311 - Saint-Laurent-du-Maroni	12	421	123		80	133			7	15			61	8	324	109
97312 - Sinnamary	6				13	13			17	14	6		52		42	10
97313 - Montsinéry-Tonnegrande	7		12		26	60	6		6	4	6		39	12	68	26
97314 - Ouanary						4										3
97352 - Saül			7			7							4		13	
97353 - Maripasoula			75			19							4		144	148
97356 - Camopi			7										70		29	9
97357 - Grand-Santi	20	756	9										232		545	
97358 - Saint-Élie																
97360 - Apatou	23	774	159	5		34							294		353	271
97361 - Awala-Yalimapo			26		5										66	
97362 - Papaïchton			470	173		6							21		230	196
Total Guyane	106	3 344	785	66	460	1 361	11	3	66	70	32	13	1 161	57	2 582	1 166
Ouest Guyanais	64	3 142	623	31	214	433	0	0	7	24	0	0	766	6	2 334	904
Centre littoral	27	87	144	34	212	521	11	3	59	46	32	13	336	51	435	236
Est Guyanais	14	115	14	0	24	120	0	0	0	0	0	0	79	0	130	41
Intérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	13	0

Orientation technico-économique de l'exploitation	SURFACE AGRICOLE UTILISEE (SAU)															
	Grandes cultures (15, 16)		Marais et Horticulture (21, 22, 23)		Fruits et Autres cultures permanentes (35, 37, 38)		Bovins lait (45)		Bovins viande (46)		Ovins et Autres herbivores (48)		Élevages hors sol (51, 52, 53, 74)		dont Polyculture, Polyélevage (61, 73, 83, 84)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Commune	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
97301 - Régina	12	33	42		56	216							14		65	27
97302 - Cayenne																
97303 - Iracoubo	162		52		29	320							43		88	76
97304 - Kourou			49		63	102	94		120	560	292	23	372	24	275	115
97305 - Macouria	26	205	213	30	163	449		432	960	2 328	273	519	945	379	202	554
97306 - Mana	5 036	2 261	103	32	763	1 094				805			125		524	758
97307 - Matoury		44	42	15	115	152			54				171		64	58
97308 - Saint-Georges	14				63	84							3		50	46
97309 - Rémire-Montjoly			35		22	14									22	
97310 - Roura		33	30	16	471	603							140	41	247	111
97311 - Saint-Laurent-du-Maroni	114	993	128		470	474			33	245			88		577	274
97312 - Sinnamary			18		38	353			521	1 211	123		185		225	161
97313 - Montsinéry-Tonnegrande	23		22		426	282	139		186	79	123		414	65	127	166
97314 - Ouanary			10			5										8
97352 - Saül					19											10
97353 - Maripasoula			1 177		299	31							136		327	367
97356 - Camopi			81		4								51		14	11
97357 - Grand-Santi	36	1 573	12										364		742	
97358 - Saint-Élie																
97360 - Apatou	31	1 544	308			109							414		498	400
97361 - Awala-Yalimapo			20		8										33	
97362 - Papaïchton			925	480		3							728		547	484
Total Guyane	5 494	9 302	1 832	106	2 678	4 303	229	432	1 870	6 388	813	642	3 993	609	6 005	4 032
Ouest Guyanais	5 217	8 895	1 234	45	1 213	1 704	0	0	6	23	1 850	3	0	1 356	0	3 593
Centre littoral	241	283	631	61	1 347	2 275	229	432	1 837	4 088	813	642	2 176	609	1 263	1 250
Est Guyanais	26	124	46	0	68	306	0	0	0	0	0	0	65	0	123	39
Intérieur	0	0	19	0	0	19	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0

Note : les communes ont été regroupées par micro-régions présentant une certaine unité dans le domaine agricole, politique et sociale. L'Ouest Guyanais, le long du Maroni, regroupe les communes de Mana, Awala Yalimapo, Saint-Laurent du Maroni, Maripasoula, Grand Santi, Apatou et Papaïchton ; le Centre Littoral regroupe les communes de Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Roura ; l'Est Guyanais regroupe les communes de Régina, St-Georges de l'Oyapock, Ouanary et Camopi et enfin sous la dénomination d'Intérieur on placera les communes de Saül et St-Élie qui ont pour point commun la très difficile accessibilité.

## **Document 25 : Les enjeux complexes du foncier agricole en Guyane**

source : Menard J.-L. & Morin G.-A., *Rapport, foncier et installation agricole en Guyane*, CGAAER n°12022, Juillet 2012.

### ***L'accès au foncier clé du développement agricole de la Guyane***

La mission a pu constater un large consensus sur la nécessité d'inscrire le développement à venir de l'agriculture guyanaise dans une stratégie globale de développement endogène, reposant sur trois objectifs :

- d'abord améliorer le taux d'autosuffisance alimentaire face à une demande locale portée par une démographie en forte croissance,
- accroître le potentiel de production biomasse énergétique,
- enfin, de manière accessoire, développer des productions de niche à caractère emblématique ou "patrimoniales", dont les caractéristiques sont telles qu'elles ne peuvent être produites ailleurs, comme les plantes médicinales, voire des cultures traditionnelles comme le café ou le cacao, si elles s'inscrivent dans le cadre de démarches de filière et de qualité.

Il ressort de travaux récents sur l'organisation des filières auxquels s'est référée la DAAF que, compte-tenu du dynamisme démographique du territoire, tenant à la fois à la jeunesse de sa population et à des flux migratoires plus ou moins maîtrisés, que le simple maintien du niveau actuel d'auto-alimentation, à préciser d'ailleurs par les travaux en cours, nécessiterait la mise en valeur de 1000ha de SAU supplémentaire chaque année.

Or, sur ce point les résultats du recensement de 2010 sont malheureusement clairs. Entre 2000 et 2010, la SAU n'a augmenté que de 2000 ha (Cette augmentation inclut des surfaces d'abattis qui n'avaient pas été recensées en 2000. Si les bases des deux recensements étaient identiques, il n'est pas exclu qu'en fait la SAU apparaîtrait stable sur la période.) Il ne fait donc guère de doute que cette extension ne suffit pas à maintenir un niveau d'autosuffisance alimentaire déjà faible qui se détériore avec l'augmentation de la population.

Dans une situation peu brillante en Guyane, l'encadrement technique n'est pas de nature à diffuser le progrès technique qui pourrait compenser, par l'augmentation des rendements, le déficit des surfaces cultivées.

La disponibilité en exploitations agricoles est le principal obstacle à l'installation d'agriculteurs susceptibles de s'intégrer dans une économie d'échanges moderne en dégagant des revenus : il y a très peu de transmission. Les créations sont coûteuses et épuisantes, car l'agriculteur qui s'installe doit le plus souvent "créer" du foncier agricole à partir d'un terrain forestier. Or, les dispositifs nationaux d'aide à l'installation ont été conçus pour faciliter les transmissions, mais ne prennent pas en compte le coût des travaux d'aménagements préalables que doivent supporter les agriculteurs entrant dans l'agriculture en Guyane. Ces investissements relèvent d'un dispositif financé dans le cadre du PDRG, mais pendant la période de leur réalisation, l'activité des nouveaux agriculteurs non seulement ne génère pas de revenu, mais absorbe les aides (notamment la DJA), détourne ainsi la trésorerie de ces agriculteurs vers des dépenses non immédiatement productives, et rend enfin problématique l'investissement productif (capital d'exploitation, cheptel...). La double activité permet, dans de meilleures conditions de sécurité économique, à des jeunes motivés pour devenir agriculteur de cumuler pendant quelques années une activité salariée avec la création progressive d'une exploitation. Le délai nécessaire pour parvenir à une situation dans laquelle une exploitation génère des

revenus suffisants peut dépasser les cinq ans.

Les terrains disponibles pour développer l'agriculture font partie d'un ensemble désigné sous le nom de "forêt littorale". Ce sont des terrains généralement boisés qui ne relèvent pas de la gestion forestière, et qui constituent une sorte de réserve pour l'installation agricole et l'extension de l'habitat.

D'autre part, l'agriculture traditionnelle (abattis) est un modèle dont la durabilité suppose de disposer d'espaces forestiers conséquents à l'intérieur desquels contenir les rotations (Le couvert de forêt secondaire se reconstituant en environ 20ans, il est admis qu'il faut 5 à 6 fois plus d'espace pour assurer la rotation d'un abattis maintenu en culture pendant 3 à 4 ans. L'allongement de cette durée réduit l'espace total nécessaire, mais se pose alors la question du maintien de la fertilité). Or, dans l'ouest guyanais dont la démographie est en forte croissance, il convient de satisfaire une demande foncière importante notamment pour faciliter la fixations des populations riveraines du fleuve Maroni, caractérisées à la fois par une croissance démographique élevée, et une proportion forte de jeunes, demandeurs de nouvelles perspectives économiques, d'accès à des revenus et à de meilleurs services. En matière agricole, il s'agit à la fois de gérer le foncier et de faire évoluer le modèle de gestion de la fertilité afin de contenir l'agriculture à l'intérieur d'un espace limité. C'est pourquoi dans les espaces en cours de forte densification démographique, le modèle de l'abattis doit évoluer vers un modèle sédentaire, ce qui passe aussi par des actions adéquates dans le domaine du foncier.

### ***La gestion actuelle du foncier ne favorise manifestement pas l'installation***

Alors que 58000 ha d'attributions foncières ont été faites entre 2000 et 2010 au titre de la mise en valeur agricole, la SAU n'a augmenté, dans l'hypothèse la plus optimiste, que de 2000 ha entre les deux recensements. Si on prend en compte la disparition dans cette période d'environ 1500 ha de SAU dans le polder de Mana, il y a eu moins de 5000 ha net de nouvelles surfaces agricoles créées, ce qui signifierait que plus de 90% des terres cédées ou attribuées par l'état au cours des dix dernières années n'ont, dans le meilleurs des cas, fait l'objet d'aucune mise en valeur agricole durable. Il faudrait cependant tenir compte du fait qu'une partie de ces attributions concernent des régularisations, portant sur des surfaces déjà mises en valeur et recensées antérieurement comme telles.

En réalité, la mission estime qu'une part de cet écart s'explique aussi par le cumul de deux phénomènes : d'une part, le détournement des procédures d'attribution des terrains domaniaux à des fins agricoles vers d'autres utilisations, principalement l'habitat, et d'autre part par la disparition rapide de terres agricoles déjà aménagées. Ainsi une partie des attributions de terres domaniales consenties à des fins agricoles ont reçu une autre destination ou sont venues compenser des changements d'affectations de surfaces antérieurement agricoles.

En effet, l'extension urbaine autour de Cayenne et le développement de zones d'habitat dans toutes les communes le long des voies de circulation de tout type et sur d'anciennes zones agricoles sont parfaitement visibles, même si la mission n'a pas trouvé les moyens d'en mesurer précisément l'importance, faute d'un enregistrement adéquat des attributions foncières et de l'histoire des parcelles.

Il est clair enfin que des terres comptabilisées comme attribuées n'ont jamais pu être mises en valeur ou sont rapidement retournées à l'état boisé, à la suite de l'abandon de nombreux projets individuels ayant échoué à un stade précoce.

## L'agriculture est en difficile compétition avec l'habitat

Le besoin de création de logements provoqué par une croissance démographique rapide est satisfait par deux voies :

- L'aménagement classique de lotissements et la création de logements à l'initiative des collectivités locales, ou de promoteurs privés avec l'agrément de ces collectivités. Si de telles opérations ont le mérite de se dérouler dans le respect des règles de l'aménagement avec une meilleure coordination de la programmation des équipements collectifs, les choix fonciers des maîtres d'ouvrage se portent souvent sur des terrains agricoles, de mise en valeur plus ou moins récente, et ayant pu d'ailleurs à ce titre recevoir jadis des aides publiques pour la mise en valeur agricole.

- La construction, souvent sans permis, par les ayants-droits sur des lots de concessions agricoles, dont la propriété a été acquise soit à titre onéreux, soit par transformation du titre de concession en pleine propriété après constat de mise en valeur.

Des espaces qui étaient encore agricoles il y a une dizaine d'années dans les communes de la périphérie de Cayenne se sont transformés en zones résidentielles par addition de l'aménagement volontaristes par les pouvoirs publics locaux, et d'une certaine densification tolérée de l'habitat en zone agricole après morcellements. Au prix d'une perte de la vocation agricole de ces terrains, apparaissent des espaces utilisés par l'habitat, mais avec des densités d'occupation très faible pour des zones urbanisées, comme si la recherche par chacun d'un espace vital étendu était légitimée par la dimension du territoire et sa faible densité de population.

La création de chemins et de routes publiques, ainsi que de pistes forestières, induit généralement des occupations individuelles, parfois même avec l'accord tacite des autorités locales. L'espace ainsi occupé fera ultérieurement l'objet de délimitation parcellaire et d'une demande de concession agricole ou de cession onéreuse, sur incitation des services de l'Etat qui, avec des moyens humains limités, s'attachent à régulariser de nombreuses situations foncières illégales dont l'apparition ne peut être maîtrisée.

---

[...]

Economiquement, le coût du déboisement consomme l'essentiel de la DJA et assèche la trésorerie de l'exploitation qui démarre. De plus, l'opération qui consiste à dessoucher et mettre le bois en andains pour le brûler est à l'évidence absurde d'un point de vue environnemental, en particulier au regard du bilan carbone de la France. Chaque hectare déforesté dégage 600 tonnes de carbone et les deux-tiers du bilan carbone de la Guyane proviennent de la déforestation (source ADEME. Ce bilan ne tient toutefois pas compte des surfaces importantes, qui retournent à l'état boisé après une courte période de déforestation pour une mise en valeur agricole).

[...]

---

### ***Améliorer l'aménagement agro-forestier et la valorisation des bois***

Les inconvénients des pratiques actuelles en matière de déforestation sont évidents. L'agriculteur s'épuise financièrement et moralement dans une opération coûteuse qui transforme la biomasse en fumée, soit en moyenne 600 tonnes de carbone par hectare. Le coût de cette opération est aujourd'hui de l'ordre de 3000€ par hectare.



## **Document 26 : Recherche de l'autosuffisance alimentaire :**

*In D. Mangal, La Guyane pour un développement durable amazonien, page 207, Ibis Rouge Editions, 2010.*

Forte de 18654 ha<sup>1</sup> de superficie agricole utilisée, la profession agricole guyanaise s'est fixée comme objectif la couverture du marché local. Aujourd'hui les productions vivrières, maraîchères et rizicoles satisfont largement la demande locale<sup>2</sup>. En revanche, la production animale ne couvre que 20% de la demande locale. En raison du coût des intrants et des aliments importés exclusivement de la Métropole, le prix de la viande produite en Guyane est nettement supérieur à celui provenant de l'importation. Des efforts restent donc à faire, afin de rendre le kilo de viande locale aussi compétitif que celui de la viande surgelée importée. Pour solutionner ce problème, le développement des cultures entrant dans la composition des aliments (céréales et soja) accompagnée de subventions aux intrants importés de la Métropole est l'une des pistes à explorer par la profession agricole. L'importation du Brésil de la matière première reste aussi une autre possibilité offerte aux agriculteurs qui pourraient s'inscrire dans une démarche de coopération franco-brésilienne. Finalement avec une volonté avérée de la part de la profession et d'un soutien sans faille du Gouvernement, la viande produite en Guyane peut facilement s'élever comme un fervent concurrent à celle provenant de l'importation, d'autant que depuis l'apparition des nombreuses maladies qui se sont déclarées dans le secteur de l'élevage, les consommateurs n'hésitent plus à dépenser un peu plus pour accéder à des produits plus sains.

---

1 Superficie Agricole Utile de la Guyane Française alors donnée par l'auteur, cette Superficie Agricole Utile s'élève en 2010 à 25 534 ha.

2 D'après un rapport de la Chambre d'Agriculture de Guyane en 2001.